

SOMMAIRE

Introduction	9
Notions utiles	10
Partie 1 : Historique croisé du statut des femmes en France et dans l'espace public	14
1. Le combat des femmes avant les années 1960.....	15
2. Des années 1960 à nos jours : la concrétisation de nombreuses victoires.....	18
3. Les femmes dans les villes d'aujourd'hui : des usages spécifiques.....	20
Partie 2 : Une recherche en deux temps	24
Rappel de l'objet de recherche.....	25
1. Analyse comparative quantitative de travaux de conception.....	26
2. Analyse qualitative complémentaire par entretiens.....	34
Partie 3 : Résultats et interprétation	35
1. Critères non discriminants.....	36
2. Critères légèrement discriminants.....	46
3. Critères discriminants.....	51
Conclusion	61
Bibliographie	63
Table des figures	65
Table des tableaux et illustrations	66
Table des matières	67

INTRODUCTION

Dans une société occidentale où tout paraît s'accélérer, la parité entre hommes et femmes semble aujourd'hui acquise, mais cela n'est réellement vrai que sur le plan légal. En effet, il ne faut pas oublier que les droits de la femme ne sont que très récents et que de nombreuses disparités persistent encore entre les deux sexes. Rémunération, politique, insécurité, tâches domestiques etc., autant de domaines très divers au sein desquels les hommes et les femmes ne sont pas, dans les faits, à pied d'égalité, et il est inutile de préciser pour chaque domaine dans quel sens vont les inégalités car cela est évident.

Les modes de vie des hommes et des femmes sont donc différents, tout autant que l'est leur rapport respectif à l'espace. Si l'on se restreint au milieu urbain, les études de la géographie des genres ont montré que les usages dans la ville sont différents selon le sexe. La fréquentation des espaces publics est spécifique : les hommes et les femmes ne pratiquent pas les mêmes lieux, ni au même moment de la journée, ni pour la même durée, et ni dans le même but.

Dans cette étude, nous allons plus particulièrement nous intéresser au genre dans la conception urbaine. Nous nous restreindrons à l'échelle de la place publique et essaierons d'identifier les différences liées au genre du concepteur dans sa conception. Nous ferons donc l'hypothèse que ces différences existent, c'est-à-dire que, dans le travail de conception, les hommes et les femmes proposent des projets aux caractéristiques spécifiques. L'objectif de notre recherche est donc de dégager des caractéristiques « masculines » ou « féminines » de la conception urbaine. Un questionnement sous-jacent consiste à se demander si les caractéristiques « féminines » répondraient mieux à la question de la femme dans la ville et de ses usages spécifiques. Pour pouvoir isoler la variable « genre », nous partirons du postulat que la conception est un travail individuel. La culture de chaque pays lui étant particulière et les différences socioculturelles ayant un impact sur les résultats de cette recherche, cette dernière sera appliquée à la société occidentale. En effet, la validité des résultats pourra être critiquable, voire inapplicable, en dehors de l'aire culturelle occidentale.

Le sujet sur lequel nous allons nous pencher se situe donc au croisement de trois thématiques : l'**urbain**, avec l'étude de la ville et des espaces qui la composent, et plus particulièrement la place publique, la **conception**, comme activité, discipline de l'aménagement urbain et le **genre**, notion sociale beaucoup étudiée dans les années 1970, mais toujours d'actualité, notamment sur le rapport homme/femme à l'espace. Si des études croisant les thématiques du genre et de l'urbain ont déjà été menées, la rencontre de ces trois thématiques est un nouveau champ de recherches, dans lequel nous tenterons de faire un premier pas.

Pour cela nous commencerons par définir les principales notions utiles à la bonne compréhension de ce mémoire. Dans un second temps, nous reviendrons plus en détail sur l'évolution du statut des femmes en France depuis la révolution, pour aboutir à leur place dans les villes d'aujourd'hui. Nous présenterons ensuite la méthode de recherche engagée : une recherche en deux temps, avec une analyse comparative de projets de conception, complétée par des entretiens avec certains des concepteurs. Nous présenterons et interpréterons enfin les résultats avant de conclure.

NOTIONS UTILES

La différence liée au genre dans la conception d'une place publique est un sujet qui se trouve au croisement de trois thématiques : celles du genre, de la conception urbaine et de l'espace public. Il convient, donc, pour la bonne compréhension de ce mémoire de définir ces trois termes.

1. La notion de genre

Contrairement au terme *sexe* qui caractérise la différence biologique entre hommes et femmes, la notion de genre insiste « sur la dimension sociale des rapports femmes/hommes »¹. Notion apparue dans les années 1980 en France, elle donne un nom au « sexe social acquis », différent du « sexe biologique inné » dont parlait Simone de Beauvoir en 1949 dans son ouvrage « Le deuxième sexe »². La notion de genre caractérise alors la construction historique, culturelle et sociale des rôles sociaux attribués à chaque sexe. « Là où les différences biologiques seraient données et naturelles, les identités de genre seraient liées à la transmission, à travers divers dispositifs de socialisation (famille, école, médias, culture amitiés, etc.), de manières d'être, de penser et d'agir orientant chaque individu vers des modèles de la masculinité et de la féminité [...] »³.

La géographie des genres est alors née, tentant « de saisir la place des rapports de genre dans la structuration de l'espace social »⁴. En effet, l'apparition de la notion de genre s'est accompagnée de nombreuses études, notamment sur la question du rapport homme/femme à l'espace, qui connaît un essor depuis une trentaine d'années en raison de la nouvelle place de la femme dans la société et plus particulièrement dans les mondes du travail et de la politique.

2. La conception urbaine

2.1. La conception urbaine : une mission de l'aménagement urbain...

Le travail de conception urbaine est une mission de l'aménagement urbain qui est réalisée par un concepteur. Son but est de composer un lieu, un espace de la ville, c'est-à-dire d'« assembler des parties dans un tout »⁵. La ville est en effet un lieu matériel qui

¹ Paul Villeneuve. « *Genres (géographie des)* » in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 394.

² Christine Guionnet. « *Sexe et genre* » in *Encyclopédia Universalis* (en ligne), édition 2008, p.1.

³ Christine Guionnet. « *Sexe et genre* » in *Encyclopédia Universalis* (en ligne), édition 2008, p.1.

⁴ Paul Villeneuve. « *Genres (géographie des)* » in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 394.

⁵ Pierre Riboulet. *Onze leçons sur la composition urbaine*, Paris, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 1998, p. 10.

obéit à un processus de fabrication qui passe par la composition de l'espace⁶ et tout projet d'aménagement doit partir de la connaissance de la ville.

La conception, ou composition urbaine, puisque les deux termes sont couramment confondus, n'est pas une profession à part entière, c'est une activité parmi celles de l'aménagement urbain. Elle est en général pratiquée par des urbanistes, architectes, paysagiste etc., mais le diplôme de concepteur n'existe pas.

En une phrase simple, nous pourrions dire que la conception urbaine est à la ville, ce que l'architecture est au bâtiment. En effet, la mission du concepteur urbain s'apparente beaucoup à celle de l'architecte. Même si en France les formations d'urbanistes et d'architectes sont différentes, la première étant plutôt technique et scientifique et la seconde dépendant des beaux-arts, en Italie par exemple, les deux métiers sont issus de la même formation : une formation technique suivie d'une spécialisation choisie par l'étudiant.

Le terme de composition urbaine renvoie donc à un objet fini, par exemple une place publique, objet auquel nous restreindrons d'ailleurs notre étude.

22. ...qui se caractérise par le passage de l'idée à la représentation⁷

Dans l'approche contemporaine des sciences du projet, le projet peut-être intégré dans un modèle en cinq phases :

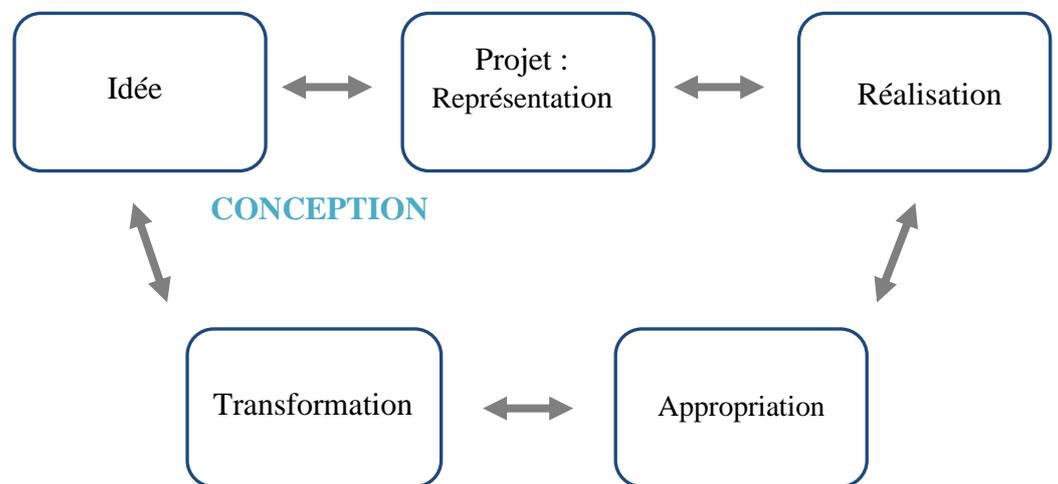


Figure 1 : Les cinq phases du projet (approche contemporaine)

Le terme projet désigne ici la représentation artificielle de ce qui va être réalisé. Il est l'aboutissement du travail de conception, qui est un travail de représentation de l'idée.

⁶ Pierre Riboulet. *Onze leçons sur la composition urbaine*, Paris, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 1998, p 25.

⁷ Paragraphe basé sur l'enseignement « Sciences du projet » (2010) de Serge Thibault, professeur au Département Aménagement de Polytech'Tours.

La conception peut donc être située entre les deux premières phases du modèle : Idée et Projet.

Les cinq phases de ce modèle ne s'articulent pas de façon linéaire mais sont inter-reliées. Le projet est alors un élément d'un système complexe où il ne s'agit pas simplement de la conception avant la réalisation. La conception peut-être identifiée comme le passage de l'idée au projet, donc à la représentation. Mais autant que l'idée construit la conception, la conception construit l'idée, qui est une pensée évolutive. De plus, la future réalisation influence aussi bien la conception lors de son évolution intellectuelle, par la prise en compte, que le projet déjà représenté, par d'éventuelles modifications des éléments qui le composent. L'appropriation et la transformation complètent le processus : les personnes qui vont habiter, utiliser, traverser les espaces, vont se les approprier et peut-être engager un processus de transformation.

Selon le modèle canonique du processus de décision-résolution organisationnelle d'H.A. Simon⁸, le projet associe cinq grandes activités. Ce schéma peut être vu comme le détail des deux premières phases « idée » et « projet » du schéma précédent, donc comme la modélisation du processus de conception.

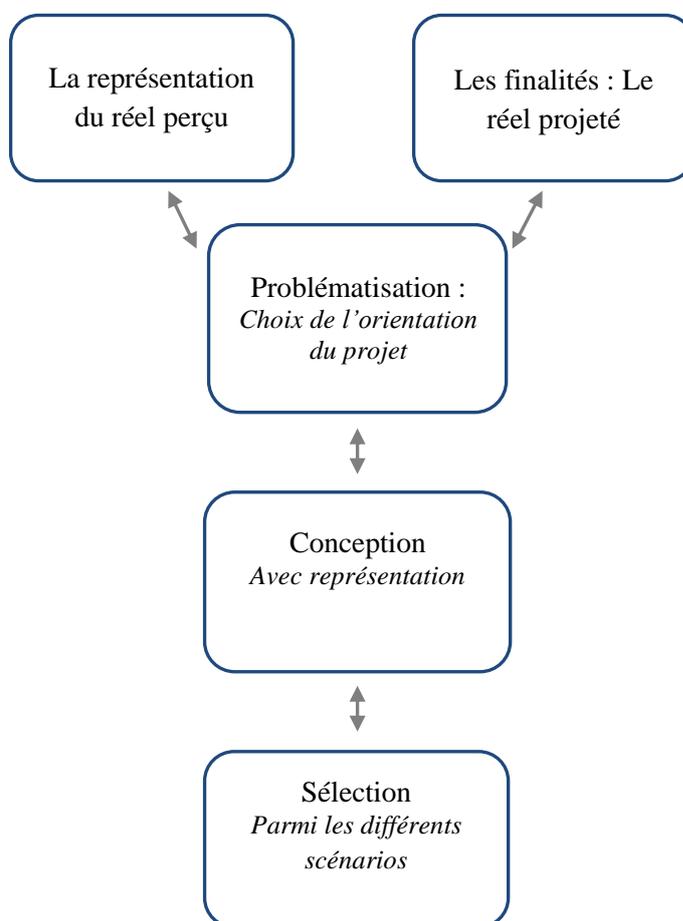


Figure 2 : Modèle canonique du processus de décision-résolution organisationnelle (selon H.A.Simon)

⁸ Herbert Alexander Simon (1916-2001) : théoricien et économiste américain, il a introduit l'analyse du comportement humain dans les sciences économiques. Notamment connu pour ses études sur la « rationalité limitée », la psychologie cognitive et l'intelligence artificielle, il a obtenu le prix Nobel d'économie en 1978.

Le processus de conception partirait donc d'une représentation du réel perçu et d'un réel projeté. La représentation du réel perçu signifie que l'on a une perception limitée et orientée du réel. Les finalités, avec le réel projeté, ne sont pas toujours faciles à définir, mais un projet est toujours porteur d'une finalité. Ces deux activités pourraient se situer au niveau de l'inconscient du concepteur.

Les 3 activités qui complètent ce processus seraient plus rationnelles. La problématisation consiste à passer des deux pôles « réel perçu » et « réel projeté » à la définition des termes du projet et à son orientation. L'activité « conception » est le noyau central de l'activité de l'aménageur, de l'architecte, de l'ingénieur. Elle aboutit et passe par la représentation avec des outils différents qui peuvent être le dessin, la maquette, la représentation 3D...etc. La sélection consiste alors à décider car la conception peut amener à plusieurs scénarios.

Le processus de conception est complexe, il est situé ici à l'interaction de cinq domaines d'activités qui interagissent les uns sur les autres et n'ont pas forcément d'ordre précis.

On pourra retenir, pour plus de simplicité, que la conception est un processus complexe de passage entre l'idée et le projet représenté.

3. Espace public

L'espace public est un terme très vaste, aux nombreuses définitions, qui a suscité et suscite toujours de nombreux amalgames. Dans ce mémoire nous considérerons comme espace public tout « espace accessible à tous »⁹ caractérisé par un statut public, c'est-à-dire « n'appartenant pas à une personne morale de droit privé »¹⁰. Il s'agit alors, en milieu urbain comme rural, autant des rues, que des places, parcs, jardins, squares, parkings, terrains vagues...etc.

En sciences sociales, l'amalgame est souvent fait d'entendre par espace public, un « espace vertueux de la citoyenneté »¹¹, permettant la sociabilité et l'échange entre des individus co-visibles. Mais ceci est une vision limitée de l'espace public, qui dérive de l'image de l'agora grecque.

Un autre amalgame est généralement fait, c'est l'extension du terme espace public aux espaces clos destinés à l'accueil du public, comme les centres commerciaux, alors qu'il s'agit en général d'espaces privés.

⁹ Jacques Lévy. « Espace public » in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p.336.

¹⁰ & ³ Michel Lussault. « Espace public » in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p.333.

PARTIE 1

HISTORIQUE CROISE DU
STATUT DES FEMMES EN
FRANCE ET DANS L'ESPACE
PUBLIC

Le vingtième siècle a été un siècle majeur pour les évolutions sociales en France, telle que l'émancipation des femmes. Avec les mouvements de libération des femmes des années 1960 et 1970, on assiste alors à un véritable tournant. Mais la lutte des femmes pour leur reconnaissance dure depuis des siècles et se poursuit encore.

1. Le combat des femmes avant les années 1960

11. Le 18^{ème} siècle et la révolution de 1789

Au 18^{ème} siècle, la société occidentale est avant tout chrétienne, et le mythe de la femme créée à partir de l'homme, donc qui lui doit tout, perdure. Les femmes sont victimes de nombreux préjugés : elles sont intellectuellement et physiologiquement inférieures, tentatrices et à l'origine de nombreux malheurs. La femme est mère et ménagère, elle doit se tenir à l'écart de la société civile. Elle est cantonnée à la sphère privée et n'est pas considérée comme un individu au même titre que les hommes.

En 1789, l'esprit revendicatif de la révolution va inciter les femmes à lutter pour leurs droits, et le mouvement féministe fait son apparition. Certains partisans de l'égalité politique sont acquis à leur cause, comme le marquis de Condorcet qui dénonce le manque d'instruction des femmes, origine de leur inégalité apparente avec les hommes. L'accès à l'instruction va alors devenir le plus grand combat des féministes. L'humaniste Marie Olympe de Gouges rédige en 1791, la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.

Pendant la révolution, certaines femmes ont œuvré avec les hommes, mais leur virulence a parfois effrayé ces derniers qui finissent en 1793 par les rejeter des débats politiques. De plus, le suffrage quasiment universel accordé par la Constitution de 1791, exclut totalement les femmes. La révolution, qui a nourri de nombreux espoirs chez les femmes, est alors une déception pour ces dernières.

Cependant, le bilan de la révolution n'est pas uniquement négatif, car même si elles ne se sont pas émancipées politiquement, les femmes ont bénéficié d'une émancipation civile. En effet, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen leur reconnaît un statut civil et abolit les droits de la masculinité. La Révolution aura raison des tutelles paternelles et maritales, ce qui délivrera ainsi les jeunes filles et les épouses des décisions masculines.

Les femmes ont donc été, pendant et un peu après la Révolution, présentes dans la rue et dans les révoltes. Mais on verra qu'au 19^{ème} siècle elles en seront peu à peu exclues¹². La Révolution ayant accordé aux hommes de nombreux droits, particulièrement politiques, le cantonnement des femmes à la sphère domestique va s'accroître.

¹² Geneviève Demerjian et Dominique Loiseau. « *Les associations de femmes au foyer* », in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.104.

12. Le 19^{ème} siècle marqué par le repli des femmes sur le logement

Le 19^{ème} siècle n'a pas été marqué par de grandes avancées dans la libération des femmes. Le code civil établi par Napoléon en 1804 au début du premier Empire, n'accorde plus aucun droit civil ou politique aux femmes. En 1814, la Restauration va rétablir les droits civils que les femmes avaient acquis à la Révolution, mais la principale question politique à l'époque est le suffrage universel, question qui ne concerne alors pas les femmes. Le suffrage universel masculin sera mis en place au début de la seconde République, en 1848, et marquera le début du suffragisme : la lutte pour le suffrage des femmes. Mais la question très débattue du suffrage universel masculin, menacé d'être supprimé et définitivement établi qu'en 1875 sous la troisième République, sera au cœur des préoccupations et repoussera celle du suffrage féminin.

Au cours du 19^{ème} siècle, même si certains hommes soutiennent la cause féministe comme Léon Richer, nombreux sont ceux qui la critiquent, voire la dénigrent. Les femmes sont toujours considérées comme inférieures à l'homme et leur place est à la maison. De plus, la majorité des socialistes qui combat pour la condition ouvrière pendant la révolution industrielle, rejette le féminisme. Une de leur appréhension est l'apparition des femmes en tant qu'ouvrières, car elles constitueraient une main d'œuvre bon marché et seraient alors une menace.

En ce qui concerne la fréquentation de l'espace public, le repli des femmes sur le logement s'est accentué au cours du 19^{ème} siècle, avec l'idéologie bourgeoise. Auparavant elles pratiquaient l'espace public car elles « allaient au lavoir, étaient marchandes de rue, vendeuses dans les grands magasins »¹³, mais n'y étaient pas visibles, car le travail domestique n'était même pas reconnu comme un travail. Le cantonnement des femmes à la sphère privée s'est fait parallèlement à l'« émergence des concepts de logement et de famille »¹⁴ à l'origine de la notion de quartier, commencée au 18^{ème} siècle, en Europe.

Les habitudes des femmes dans l'espace public au 19^{ème} siècle étaient alors bien différentes de celles d'aujourd'hui. Considérées comme sans défense face aux attaques extérieures, elles devaient être accompagnées dans leurs usages de l'espace public, ouvert à tous donc dangereux. Si elles ne l'étaient pas, elles devaient marcher sans s'arrêter et passer le plus inaperçues possible.¹⁵ Leur fréquentation de l'espace public était alors très restreinte, et elles ne sortaient que pour rendre visite à la famille ou à des amis.

L'arrivée des grands magasins au cours de ce siècle, amorce cependant un tournant puisque l'approvisionnement devient un motif de sortie des femmes, qui font directement leurs courses chez les fournisseurs et dans les magasins.

¹³ Jacqueline Coutras. *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Editions Masson & Armand Colin, 1996, p.144.

¹⁴ Jacqueline Coutras. *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Editions Masson & Armand Colin, 1996, p.61.

¹⁵ Jacqueline Coutras. *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Editions Masson & Armand Colin, 1996, p.15.

13. Le début du 20^{ème} siècle : l'amorce d'un tournant

A partir de la fin du 19^{ème} siècle, les féministes gagnent leurs premiers combats et permettent aux femmes de bénéficier notamment d'un droit à l'instruction. En 1880, c'était la loi Sée qui créait les premiers lycées pour filles publics. Camille Sée, député de gauche, déclarait alors « les filles sont aussi aptes que les garçons à recevoir l'éducation secondaire »¹⁶. Les programmes sont cependant différents de ceux des garçons et il faudra attendre 1925 pour qu'ils soient harmonisés.

Au début du 20^{ème} siècle, les luttes féministes se poursuivent et en 1901, le Conseil National des Femmes Françaises (CNFF) est créé, il est la branche française du Conseil International de la Femme existant depuis 1888.

La première moitié du 20^{ème} siècle sera marquée par l'accès des femmes à des professions qui leur était auparavant interdites. En 1900, Jeanne Chauvin est la première française à accéder au barreau, bien que le diplôme ait été ouvert aux femmes huit ans auparavant.

Au cours de ces années de nombreuses autres « premières femmes », vont marquer l'évolution du statut des femmes dans la société française : la première femme à obtenir le diplôme d'architecture des beaux arts de Paris en 1902, Marie Curie et son prix Nobel de physique en 1903, la première femme à entrer à l'école normale supérieure (section sciences) en 1906, la première femme chauffeur de taxi en 1908...etc.

Les femmes acquièrent donc de plus en plus de droits, mais un combat reste inachevé : celui du droit de vote des femmes.

Au cours de la première guerre mondiale, les femmes vont montrer leur capacité à travailler et s'avérer indispensables au bon fonctionnement de l'économie française. Elles remplacent les hommes partis à la guerre dans leurs anciennes tâches et travaillent dans les usines d'armement. En 1919, l'Etat se sent redevable et la Chambre des députés propose d'accorder le droit de vote aux femmes mais le Sénat s'y oppose, les femmes n'étant pas assez éduquées et trop facilement manipulables. Pendant les années 1920 et 1930, les mouvements suffragistes vont se multiplier. Deux mouvements féministes majeurs font leur apparition dans les années 1930 : l'Union des Femmes Françaises (UFF) et le Mouvement Populaire des Familles (MPF). Il faudra toutefois attendre 1944 pour que les femmes obtiennent le suffrage universel, notamment grâce à leur rôle décisif dans la Résistance.

Pendant cette période, une autre grande revendication des féministes aura vu le jour, celle pour le droit à la contraception et à l'avortement. En 1920, une loi interdisant l'avortement et punissant la contraception ou toute communication autour de la contraception avait été promulguée et avait incarné le point de départ de cette nouvelle lutte. Cette loi avait pris naissance afin de favoriser les naissances après la guerre de 1914-1918.

¹⁶ Dossier histoire du féminisme [en ligne] (page consultée les 10 et 11 mai 2010). Adresse URL : <http://www.linternaute.com/histoire/feminisme/4649/a/1/1/3/>

Par le droit de vote, les femmes acquièrent enfin, en 1944, la reconnaissance pour laquelle elles se battaient, mais le combat n'est pas terminé car la femme est toujours loin d'être l'égale de l'homme.

2. Des années 1960 à nos jours : la concrétisation de nombreuses victoires

Après la seconde guerre mondiale, les associations se développent, particulièrement dans les quartiers populaires, regroupant les femmes au foyer dans leur lutte pour le quotidien. Commence alors leur âge d'or qui perdurera jusqu'à la fin des années 70. La rue, qu'elles fréquentaient très peu auparavant, devient pour elles un espace de revendication. Les femmes sortent de plus en plus de chez elles et « deviennent socialement visibles autrement que comme mères »¹⁷. En cinq décennies, les femmes, enfin reconnues, vont acquérir de nombreuses libertés qui étaient auparavant réservées aux hommes, dans les sphères du travail, de la politique et de la vie privée.

21. L'entrée massive des femmes dans le monde du travail

Pendant les années 1960, on assiste à l'arrivée des femmes en masse dans le monde du travail. Petit à petit, elles vont constituer une part de plus en plus grande de la population active. En 1960, les femmes actives sont au nombre de 7 millions, soit 34% de la population active de l'époque. En 1982, elles représentent 39,6% de l'emploi total. En 1994, ce nombre a encore augmenté et les femmes actives sont plus de 11 millions, soit 45% de la population active. En 2008, elles sont plus de 12,2 millions¹⁸, représentant alors un peu plus de 47% de l'emploi total.

Bien qu'elles soient acceptées dans un panel de métiers plus large d'année en année, le travail des femmes présente des spécificités. Elles travaillent en général dans le secteur des services (infirmières, secrétaires, institutrices, femmes de ménage...etc.). Les chiffres sont très significatifs : en 2008, la part des femmes dans le secteur « éducation, santé et action sociale » représentait 74,9% (cf. tableau 1 ci-dessous).

¹⁷ Geneviève Demerjian et Dominique Loiseau. « *Les associations de femmes au foyer* », in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.104.

¹⁸ Source : Insee, « Population en emploi et taux d'emploi selon la nationalité, le sexe et l'âge », enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^{ème} trimestre 2008. Il s'agit des femmes actives en France, françaises comme étrangères.

	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes
Agriculture, sylviculture et pêche	1,9	4,1	3,0	29,3
Industrie	9,2	20,3	15,1	28,8
Industries agricoles	2,0	2,7	2,4	40,3
Industries des biens de consommation	2,5	2,5	2,5	47,2
Industrie automobile	0,4	2,1	1,3	15,6
Industries des biens d'équipement	1,3	4,7	3,1	19,4
Industries des biens intermédiaires	2,6	7,0	4,9	24,7
Energie	0,4	1,4	0,9	21,8
Construction	1,4	11,7	6,8	9,8
Tertiaire	87,2	63,7	74,8	55,1
Commerce et réparations	13,3	12,9	13,1	48,0
Transports	2,3	6,6	4,6	23,4
Activités financières	3,8	2,4	3,1	58,9
Activités immobilières	1,7	1,3	1,5	53,3
Services aux entreprises	11,5	14,5	13,1	41,5
Services aux particuliers	10,9	6,5	8,6	59,9
Education, santé, action sociale	30,7	9,2	19,4	74,9
Administrations	13,1	10,2	11,6	53,4
Activité indéterminée	0,3	0,2	0,3	55,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	47,2
Effectif (en milliers)	12 243	13 670	25 913	47,2

Tableau 1 : Population en emploi selon le sexe et le secteur d'activités en 2008 (Source : Insee, enquêtes Emploi du 1er trimestre au 4ème trimestre 2008)

Les femmes sont donc plus présentes dans les professions qui nécessitent une implication personnelle et des « qualités » relationnelles, plus que des qualifications reconnues, qui ont, elles, une valeur monétaire¹⁹.

22. La liberté sexuelle : un combat de longue haleine

Parallèlement à cette arrivée des femmes dans le monde du travail, les combats pour la liberté sexuelle de la femme continuent, notamment dans les années 1960 et 1970. Nous avons vu qu'en 1920 était promulguée une loi contre l'avortement et la contraception. La loi de 1920 régula aussi le viol, puisqu'il consistait uniquement en un délit d'attentat à la pudeur.

En 1970, le Mouvement de Libération des Femmes, MLF, voit le jour. Il restera depuis l'un des principaux mouvements associés à l'émancipation de la femme. Bien que cette dernière obtienne de plus en plus de droits, les partisans de ce mouvement, dont fera partie Simone de Beauvoir, dénoncent le fait que les femmes ne sont pas suffisamment entendues au sein de la société. Elles vont beaucoup œuvrer pour la protection de la femme contre la violence et pour l'avortement.

¹⁹ Annie Dussuet. « Femmes des villes : des individuelles ou des personnes ? », in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.359 à 378.

Le combat sera de longue haleine, marqué par de nombreuses manifestations et actions, jusqu'en 1975, où Simone Veil, première femme ministre en France, fera adopter la loi Veil qui autorisera l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), malgré les nombreuses critiques de ses pairs masculins. Les réactions de certains hommes face aux féministes sont en effet parfois très violentes verbalement et illustrent bien la menace que représentaient les femmes pour eux. L'empiètement dans « leurs domaines », c'est-à-dire les sphères publiques et politiques, étant difficile à accepter.

Ce n'est qu'en 1980 qu'une nouvelle loi sur le viol est adoptée et qu'il est enfin reconnu comme un crime. Mais ce ne sera qu'en 1990 que le code civil n'imposera plus le devoir conjugal, et le viol conjugal sera reconnu comme un crime par la jurisprudence deux années plus tard.

Depuis plusieurs siècles, les femmes se sont donc battues pour leur reconnaissance et une grande partie de leurs victoires a eu lieu à partir des années 1960, véritable tournant. Même si dans la loi, leur reconnaissance est aujourd'hui presque complète, elle ne l'est pas toujours dans les faits. Cela a conduit à promulguer en 2000, une loi sur la parité, politique notamment, pour l'accès aux mandats électoraux. Des inégalités persistent encore entre les hommes et les femmes, notamment face à la violence, et des associations à l'exemple de « Ni putes, ni soumises » née en 2003, continuent le combat aujourd'hui en France.

Les villes sont elles aussi, dans leurs usages, encore le siège de nombreuses disparités entre les hommes et les femmes, car leurs modes de vie sont encore très différents.

3. Les femmes dans les villes d'aujourd'hui : des usages spécifiques

Dans les années 1970, la question du genre est beaucoup étudiée, particulièrement dans les domaines du travail et de la production, de la famille et de la vie domestique, et de la vie politique, mais elle est très peu appliquée à la vie urbaine. Ce n'est qu'en 1980, que les études urbaines intégrant la notion de sexe font leur apparition, même si elles restent limitées. Aujourd'hui, la question du rapport hommes/femmes à la ville est toujours d'actualité et les études montrent que selon le genre, le rapport à la forme est spécifique, même s'il n'est pas forcément visible.

D'une manière générale, surtout en occident, on a l'impression que les villes sont ouvertes à tout le monde et que la question du sexe ne joue pas, car il y a aujourd'hui une grande similitude entre les manières d'être féminines et masculines dans l'espace public. Mais en réalité il existe un clivage, une différenciation selon les endroits fréquentés. La ville est « pré-organisée »²⁰ selon le sexe et la différence de genre va sans arrêt jouer sur notre usage de la ville, sans pour autant que l'on en soit conscient. Cela est directement en lien avec nos modes de vie.

Avant les années 1970, le domaine de la femme était limité au domaine domestique privé, où elle régnait en maîtresse. Mais petit à petit, elle a su investir des lieux publics

²⁰ Sylvette Denèfle. Propos recueillis lors de l'entretien du 3 mars 2010.

pour divers buts tels que : aller au travail, faire les commissions, accompagner les enfants à l'école, se rendre dans des espaces de loisirs, ou bien même manifester. Aujourd'hui, « les femmes sortent, et pas seulement pour travailler ; la totalité urbaine les accueille en une variété de plus en plus étendue d'activités et d'attitudes »²¹. Cela a constitué un changement majeur, qui a bouleversé la fréquentation et la perception des espaces publics par les femmes. Les hommes aussi ont du changer leurs habitudes et apprendre à accepter les femmes dans un espace qui leur était auparavant réservé. Cependant, si les femmes investissent la sphère publique assez rapidement, elles ne se retrouvent pas moins détachées de la sphère domestique, qui, elle, est investie par les hommes de manière beaucoup plus lente. Même si les femmes modernes, qui travaillent et occupent de plus en plus les postes à responsabilité, sont chaque jour plus nombreuses à déléguer à des services extérieurs (ménage, repassage, baby-sitting,...etc.) et qu'elles diminuent la durée de leurs tâches domestiques, ce sont toujours à elles qu'en incombe la responsabilité²².

Ainsi, le temps de la femme devient fractionné entre vie professionnelle, vie familiale et domestique, et loisirs. Les budgets temps de la femme sont alors différents de celui de l'homme : « Le temps de la femme est beaucoup plus chargé d'activités diverses que

celui de l'homme ; c'est ce qui au départ fait toute la différence »²³. Des conflits entre les différents temps sont aussi observables chez les hommes, car les villes sont de plus en plus fragmentées, mais « le choix face au temps est inégal entre hommes et femmes »²⁴. Des structures, les « bureaux des temps » (cf. encadré ci-contre) se sont développées dans certaines villes de France pour prendre en compte cette fragmentation et cette évolution des temps des citoyens et des citoyennes, dans les rythmes de la ville.

A la complexité de concilier vie professionnelle et familiale vient

s'ajouter le fait que les femmes à la tête de familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses en France. En 2006, les femmes seules avec enfants représentaient 11,5% de l'ensemble des familles, contre seulement 2,1% pour les hommes seuls avec enfants²⁵.



**Les bureaux des temps :
Des structures pour « réorganiser les
rythmes de la ville autour des rythmes
des citoyen(ne)s »**

Apparus en Italie en 1985, les bureaux des temps sont nés d'un constat : concilier les différents temps (familiaux, professionnels, et personnels) est de plus en plus difficile et conflictuel dans nos villes. Leur but : trouver des solutions par la concertation entre les différents acteurs de la ville pour un équilibre entre les différents temps et une qualité de vie pour tous. Dans les années 2000, plusieurs villes françaises ont mis en place des bureaux des temps, avec le soutien de l'Union Européenne via le programme Equal.

Exemples d'action du bureau des temps de la ville de Rennes, né en mars 2002 :

- Changement des horaires d'ouverture d'une école, pour éviter les engorgements du bus
- Ouverture de deux crèches dans une zone d'activités avec adaptation des horaires aux parents ;
- Mise en place des « jeudis des temps », proposant conférences et ateliers thématiques.

²¹ Jacqueline Coutras. *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Editions Masson & Armand Colin, 1996, p.95.

²² Jacqueline Coutras. *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Editions Masson & Armand Colin, 1996, p.47.

²³ Karine Le Sager Diouf. « Femmes et villes : note », in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.25 à 39.

²⁴ Présentation du bureau des temps de Chambéry [en ligne] (page consultée le 11 mai 2010). Adresse URL : http://www.raqp.fr/IMG/pdf/bureau_des_temps_CHAMBERY.pdf

²⁵ Source : INSEE, Composition des familles, RP2006 exploitations complémentaires.

Les rythmes des femmes dans la ville sont donc différents de ceux des hommes, avec des déplacements complexes et des horaires particuliers. Mais est-ce là la seule disparité sexuée des usages de la ville ?

Selon Jacqueline Coutras, l'espace d'identification des femmes dans la ville se situerait au niveau de la proximité résidentielle car pour les femmes « tout y revient et tout en part »²⁶. Pour les hommes, cet espace s'élargirait à l'ensemble de la ville. Car elle est le lieu de réalisation des travaux domestiques à l'extérieur de la maison, la proximité résidentielle est un peu comme une extension de l'espace privé. Le fait que les études de Jacqueline Coutras montrent que la proximité résidentielle est l'espace de référence des femmes dans la ville, illustre bien que, malgré l'évolution du statut des femmes dans la société, leur assignation à la sphère domestique perdure. Dans le reste de la ville, les femmes se contentent d'une simple utilisation fonctionnelle et ne développent pas de liens identitaires.

La question de la violence dans l'espace public et la fréquentation de l'espace public de nuit, présentent aussi des disparités selon le genre. Les femmes, plus concernées par le sentiment d'insécurité nocturne, s'autocensurent et évitent de fréquenter les espaces publics de nuit²⁷. De la même manière, pendant la journée, elles évitent de fréquenter des espaces trop refermés ou pas assez visibles. Cette autocensure ne s'observe pas chez les hommes. C'est le paradoxe de la ville émancipatrice, qui permet l'autonomie des individus, donc des femmes, et qui pourtant génère aussi de l'insécurité, surtout envers les femmes.

Bien que les femmes aient peu à peu fait leur place dans la ville, hommes et femmes ne la pratiquent pas de la même manière et « leur présence dans l'espace public ne se confond nullement »²⁸. Entre vie professionnelle et familiale, les femmes manquent de temps et leurs besoins sont différents de ceux des hommes. Mais alors, si les femmes ont des modes de vie spécifiques, l'organisation spatiale de nos villes est-elle adaptée ? Dans « Crise urbaine et espaces sexués », Jacqueline Coutras pointe du doigt un mode d'organisation et d'aménagement de l'urbain non adapté aux femmes et à leur quotidien. Elle accuse les planificateurs du développement d'organiser la ville plutôt selon des critères économiques et de développement. De plus, selon elle, « agir afin qu'il y ait autant d'hommes que de femmes en tout lieu, ne suffit pas à établir un droit à la ville égal pour les deux sexes. »²⁹ Les inégalités ne résident pas dans les chiffres mais dans l'appropriation de l'espace, et dans des villes aussi fragmentées que nos modes de vie, les femmes ne tirent pas les mêmes profits de l'espace que les hommes.

Mais comment proposer des villes et des espaces publics plus adaptés aux besoins spécifiques des femmes ? La solution se trouve-t-elle chez la femme elle-même ? De la même manière que l'architecture féministe a pour objectif de créer un habitat « adapté à

²⁶ Jacqueline Coutras. *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Editions Masson & Armand Colin, 1996, p. 37.

²⁷ Céline Camus. « L'éloge de l'ombre : le sentiment d'insécurité en milieu urbain, reflet d'inégalités de sexes ? » in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.225 à 238.

²⁸ Sylvette Denèfle. Introduction de *Femmes et villes*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.11.

²⁹ Jacqueline Coutras. *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Editions Masson & Armand Colin, 1996, p. 37.

la vie quotidienne des femmes »³⁰, la conception urbaine peut-elle, si elle est réalisée par les femmes, mieux répondre à la question de la femme dans la ville? Mais le genre du concepteur influence-t-il vraiment la conception ?

Autant de questions auxquelles notre recherche tentera de donner des réponses.

³⁰ Christine Bauhardt. « *Discours féministe et architecture/recherche urbaine (avec des exemples d'Allemagne)* » in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.43.

PARTIE 2

UNE RECHERCHE EN DEUX

TEMPS

Rappel de l'objet de recherche :

Problématique :

Quelles sont les différences liées au genre du concepteur dans la conception d'une place publique ?

Questionnement sous-jacent :

Les caractéristiques féminines de la conception urbaine répondent-elles mieux aux usages de la femme dans la ville?

Postulat :

La conception urbaine est un travail individuel.

Hypothèse :

Il existe des différences dans la conception urbaine liées au genre du concepteur.

Afin de tenter de répondre à la problématique énoncée et de valider ou d'invalider l'hypothèse, une étude comparative en deux étapes a été menée :

- Une première phase consistant en une analyse quantitative de travaux de conception réalisés par des étudiants de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours, département Aménagement, dans le cadre de leur première année d'école d'ingénieur ;
- Une seconde phase qualitative, basée sur des entretiens avec certains de ces mêmes étudiants, qui a pour but de compléter et d'expliquer les principaux résultats de l'analyse quantitative.

1. Analyse comparative quantitative de travaux de conception

L'analyse quantitative consiste à étudier de manière concrète et systématique, à l'aide d'une grille d'analyse, des projets de conception de places publiques réalisés par des étudiants de première année d'école d'ingénieur en aménagement. Cette grille renseigne de nombreux critères permettant de « décomposer » les travaux de composition, mais aussi d'en regarder « le tout ».

Cette recherche quantitative ne peut prétendre à la mise en évidence d'une différence sexuée dans le processus de conception en lui-même, mais elle permettrait de répondre à la question « Existe-t-il des différences au niveau du résultat ? ».

11. Le matériau de recherche

a) Des projets étudiants sous forme de dessins

Chaque année, dans le cadre d'un enseignement sur la représentation de l'espace, les étudiants de première année sont soumis à un exercice de conception urbaine où ils doivent représenter, en plan masse, sur une feuille de calque de dimension A3, la place publique qu'ils imaginent. Cet exercice est dirigé par l'enseignant Hervé Amiot, architecte de profession. Il s'agit d'un exercice de représentation dont les modalités sont

simples : tous ont pour cadre de référence l'emprise actuelle de la place de Strasbourg de Tours (cf. encadré ci-contre) qu'ils doivent réaménager. Deux contraintes sont alors imposées : intégrer un bâtiment, ainsi qu'un espace de stationnement. Cependant, l'exercice faisant partie d'un enseignement, celui-ci va avoir une influence, car les points abordés par le professeur ne sont pas forcément les mêmes d'année en année. Par exemple, ces dernières années, l'enseignant a particulièrement insisté sur les aménagements cyclables et cela se ressent dans les projets où on les retrouve systématiquement, alors qu'ils ne sont pas imposés par la consigne.

La place de Strasbourg de Tours

La place de Strasbourg est située dans la partie centrale de Tours, entre la Loire et le Cher, au sud du boulevard Thiers et à l'ouest de la caserne militaire Baraguey d'Hilliers. Elle est en fait constituée de la place de Strasbourg (esplanade de parking et de marché), au sud, et du jardin René Boylesve qui la jouxte, au nord. Son emprise totale est d'environ 1,6 hectare.



Photo aérienne de la place



Le coin nord-est de la place

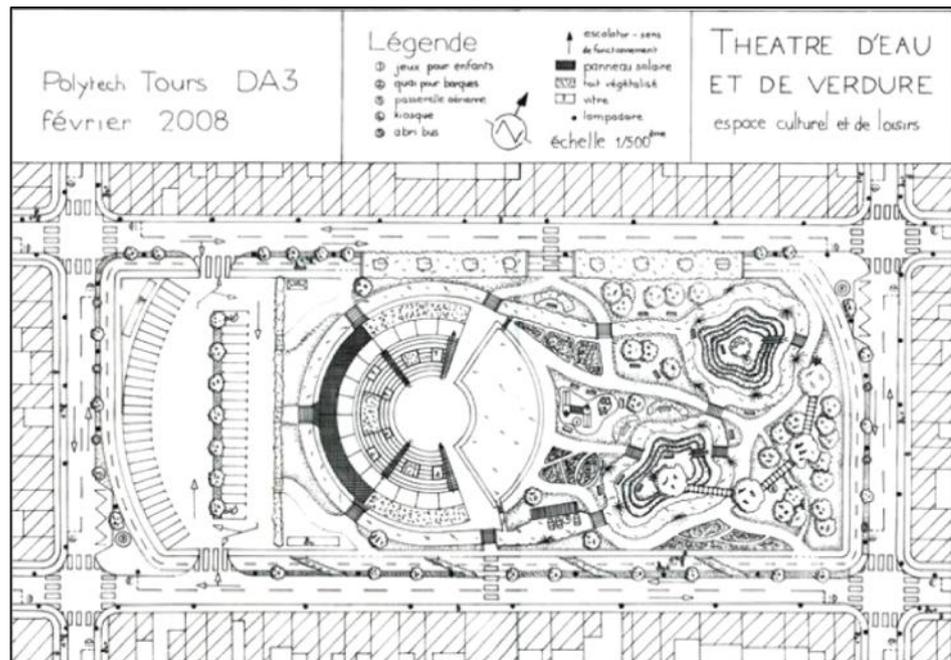


Illustration 1 : Exemple de dessin

b) Un matériau permettant une mise en situation expérimentale

Cette base matérielle présente de nombreux atouts dans la recherche engagée :

- Il s'agit tout d'abord d'un travail individuel qui permet vraiment de se placer dans la situation du concepteur « seul », devant sa feuille blanche. De plus, se situant en tout début du processus d'aménagement, les contraintes normatives, économiques, foncières, politiques, sociales et techniques ne sont pas encore intervenues. Le projet est donc encore « brut », non modifié, correspondant réellement à l'idée du concepteur. Si l'on y réfléchit bien, peu d'autres matériaux auraient pu réunir ces conditions, si ce n'est d'autres exercices étudiants ou des projets présentés lors de concours d'architecture ou d'urbanisme. Mais encore dans ce dernier cas aurait-il fallu que les propositions d'aménagement ne soient l'œuvre que de concepteurs individuels ou d'équipes unisexes, chose difficile voire impossible à trouver aujourd'hui ;
- C'est ensuite un exercice très cadré, perpétuant les mêmes conditions d'année en année : mêmes dimensions de la place, mêmes consignes, mêmes outils graphiques enseignés par le professeur de dessin... facilitant ainsi leur analyse systématique ;
- Réalisés en début de cycle, les dessins sont certainement imprégnés du manque de maturité et de connaissances des étudiants dans le domaine de l'urbanisme. Toutefois, il ne faut pas croire que cela représente une limite à la recherche, au contraire, c'est cette certaine « naïveté » qui va permettre de faire ressortir plus facilement les différences, le « lissage professionnel », souvent à l'origine d'une certaine harmonisation des projets, n'étant pas encore survenu.

L'analyse des dessins s'apparente donc à une expérience dans le sens où l'exercice de conception étudié diffère de la conception dans la réalité professionnelle et permet l'isolation d'une seule variable : celle du genre. En effet, notre étude ayant pour but de ne s'intéresser qu'aux différences liées au genre du concepteur, toute autre variable doit en être écartée.

Le tableau suivant résume les différences entre la conception dans la réalité professionnelle et dans l'expérience menée:

La conception dans la réalité professionnelle est un travail...	La conception dans l'expérience menée est un travail...
<p style="text-align: center;">D'équipe :</p> <p>Même si dans son ouvrage « <i>Onze leçons sur la composition urbaine</i> », Pierre Riboulet parle de la composition comme d'un travail individuel, il s'agit dans la réalité professionnelle d'un travail de plus en plus collectif, mené par des équipes projet souvent mixtes. La variable « genre » est alors difficilement accessible.</p>	<p style="text-align: center;">Individuel :</p> <p>Ici les projets étudiés ne sont l'œuvre que d'une seule personne, dont on peut donc identifier le genre. Toutes les influences liées à l'implication d'autres personnes dans la conception du projet sont alors écartées.</p>
<p style="text-align: center;">Règlementé :</p> <p>Les projets conçus doivent répondre à de nombreuses normes et règlements, notamment les règlements d'urbanisme spécifiques au territoire en question.</p>	<p style="text-align: center;">Libre :</p> <p>Les normes et réglementations ne sont pas tenues d'être respectées par le projet conçu. Les étudiants sont libres de faire parler leur créativité.</p>
<p style="text-align: center;">Contraint :</p> <p>Les projets conçus doivent, en plus des normes et règlements répondre à de nombreuses contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liées au commanditaire ; - Foncières ; - Financières ; - Techniques (faisabilité) ; - Politiques ; - Sociales... <p>Toutes ces contraintes ont pour résultat de modifier fortement le projet, voire parfois de le faire avorter.</p>	<p style="text-align: center;">Très peu contraint :</p> <p>Mises à part les contraintes liées aux consignes de l'exercice, exposées précédemment, les étudiants sont totalement libres dans leur conception. Une contrainte semble tout de même être considérée : celle de la faisabilité, les étudiants proposant en général des aménagements plausibles.</p>
<p style="text-align: center;">A l'échelle large :</p> <p>Le projet s'insère dans un environnement large, par exemple la ville, qui doit être pris en compte lors de la conception.</p>	<p style="text-align: center;">A l'échelle restreinte :</p> <p>Celle de la place publique uniquement. L'environnement urbain plus large est ignoré, il n'est même pas communiqué aux étudiants.</p>
<p style="text-align: center;">Aux conditions uniques :</p> <p>Chaque projet est unique, de part son emprise au sol, son environnement urbain... Il devient alors difficile de comparer un grand nombre de projets, qui sont tous différents de part leurs conditions.</p>	<p style="text-align: center;">Aux conditions reproductibles :</p> <p>Chaque année les conditions de l'exercice sont reproduites. On obtient alors un large échantillon de projets facilement comparables entre eux.</p>

c) Les limites de ce matériau

L'inconvénient majeur de ce matériau est qu'il s'agit d'une représentation, d'un dessin. Comme nous l'avons expliqué dans la définition de la conception urbaine au début de ce mémoire, la représentation est l'aboutissement d'un processus intellectuel complexe de conception. En analysant la représentation, ici le dessin, cela va alors nous informer sur la conception. Mais il est difficile d'étudier directement le processus de conception en tant que tel. C'est pourquoi des entretiens avec certains des étudiants concepteurs ont été menés, dans le but de compléter cette analyse en essayant d'obtenir directement des informations sur la conception.

De plus, cet exercice étant un exercice de représentation, c'est la qualité du dessin qui en est évaluée et non la qualité de la conception. On a toutefois pu remarquer que les étudiants s'investissaient en général fortement dans ce travail et proposaient donc une conception réfléchie. Mais des limites dans l'aptitude à dessiner auraient-elles pu modifier le projet de certains étudiants ? On a pu remarquer, lors de discussions et des entretiens, que cette difficulté n'a pas été évoquée par les étudiants.

La dernière limite est que les étudiants concernés se situent tous dans la même tranche d'âge (18-25 ans) au moment de la réalisation du dessin. Même si leurs origines culturelles et la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents sont variées, ils sont généralement issus d'un milieu social moyen à élevé. De plus, les dessins récoltés proviennent des promotions 1999 à 2010, avec une grande proportion de la promotion 2010 (cf. figure 3). La recherche devant volontairement faire abstraction des critères autres que le sexe du concepteur, ces ressemblances semblent aller en faveur de l'isolation de la variable « genre ». Cependant, il faudra être vigilant à l'influence que pourraient avoir les caractéristiques liées à cette tranche d'âge, à cette génération ou à ce milieu socioculturel sur les résultats. Il conviendra alors d'identifier et de soulever cette influence si on pense qu'elle rentre en compte.

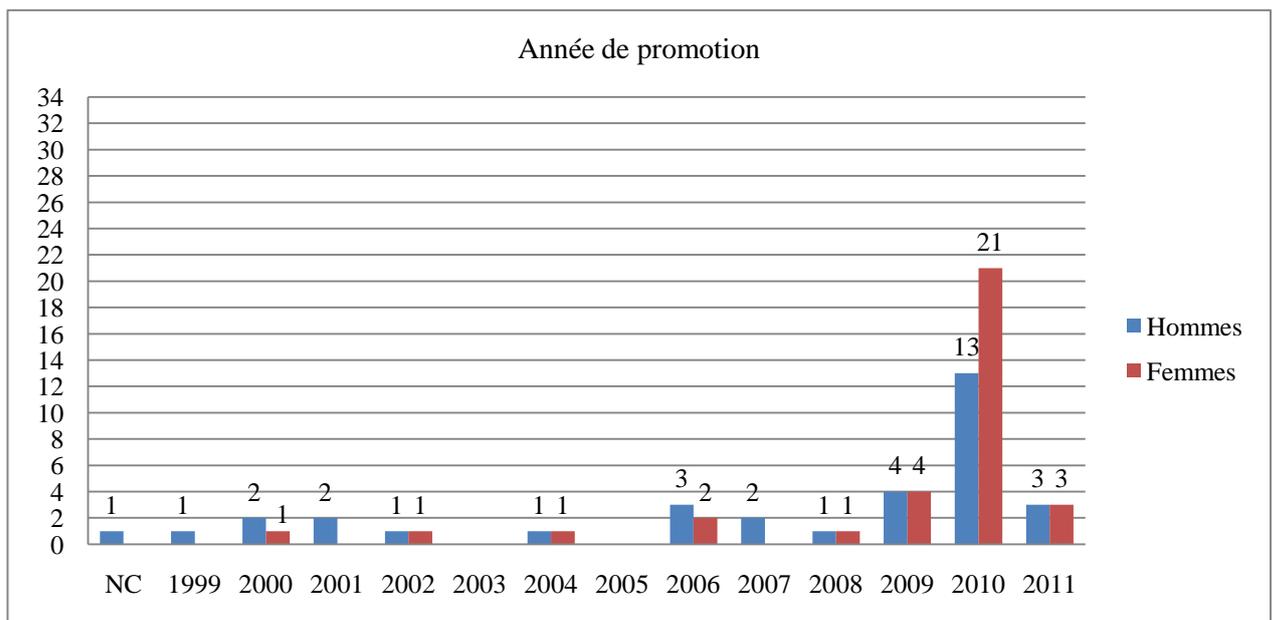


Figure 3 : Répartition des dessins selon l'année de promotion et le genre

d) Echantillonnage

Sur la centaine de dessins récoltés, les deux tiers étaient de conception féminine. L'étude comparative exigeant un nombre équivalent de projets masculins et féminins, l'échantillon de dessins analysés s'est donc composé de 34 dessins d'hommes et de 34 dessins de femmes, soit 68 au total.

12. Méthodologie d'analyse des dessins

a) Elaboration de la grille d'analyse

Pour l'analyse systématique des dessins, une grille d'analyse a été élaborée en deux étapes :

- Une première phase bibliographique avec des lectures sur la morphologie urbaine ou la composition urbaine, notamment les œuvres de Camillo Sitte³¹ et de Pierre Riboulet³². Cette phase a abouti à une première tentative de description d'une place publique par une liste de critères précis, avant même de regarder les dessins ;
- Une seconde phase, à partir des dessins, en tentant d'inventorier de manière complète les éléments les composant. On a pu ainsi compléter, en ajoutant ou en enlevant certains critères, la liste que l'on avait obtenue à l'issue de la première phase.

Il en est alors ressorti une liste de critères adaptée à l'étude de notre matériau, qu'il a fallu organiser en une grille exhaustive et facilement renseignable de manière automatique, les critères se trouvant en colonne et chaque ligne correspondant à un dessin.

b) Justification de la grille d'analyse

L'organisation de la grille et la détermination des critères ont été inspirées par la définition de l'espace public de Michel Lussault³³ qui explique qu'un espace peut être décrit par :

- des caractères formels ;
- des caractères d'ambiance : visuelle, sonore, lumineuse, olfactive ;
- des conditions d'accessibilité.

³¹ Camillo Sitte. *L'art de bâtir les villes, l'urbanisme selon ses fondements artistiques*, Paris, Editions seuil, 1996, 188 pages.

³² Pierre Riboulet. *Onze leçons sur la composition urbaine*, Paris, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 1998, 256 pages.

³³ Michel Lussault. « *Espace public* » in *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p.334.

Les caractères d'ambiance sonore, lumineuse et olfactive ne pouvant être évalués à partir de dessins, la grille d'analyse prend donc en compte uniquement l'ambiance visuelle.

Les critères sont organisés en quatre grandes parties qui sont :

- La **description par le concepteur**, c'est-à-dire, de quelle manière le concepteur décrit son projet : Existe-t-il une thématique ? Le projet a-t-il un nom ? Quel est le niveau de détail de la légende ? Est-elle accompagnée d'un paragraphe explicatif ou de précisions ? ;
- Les **conditions d'accessibilité** de la place publique conçue, avec des données sur les modes de transports permettant d'accéder à la place publique, le stationnement, l'ouverture du parc et les chemins internes ;
- Les **caractères formels** de cette place publique tels que l'emprise de la place, son organisation, le bâti qui la compose, les activités que l'on y trouve, le mobilier urbain présent ou encore le paysagisme;
- L'**ambiance visuelle** générale que le projet dégage, c'est-à-dire si la structure générale de la place est irrégulière, géométrique ou bien totalement « carrée ».

La grille définitive se compose en tout de 49 critères et d'une colonne « observations particulières » qui permet de compléter l'étude de chaque dessin (cf. Annexe 1).

c) Remplissage de la grille d'analyse

La grille a été remplie dessin par dessin, et non critère par critère. C'est-à-dire que chaque dessin était analysé de manière à informer tous les critères à la suite, et lorsqu'un dessin était terminé, on passait au suivant. Les critères figurant dans les colonnes de la grille, et les dessins dans les lignes, on peut alors parler de « remplissage horizontal ». L'idéal aurait été de reprendre complètement le tableau en réalisant un « remplissage vertical », c'est-à-dire en regardant pour chaque critère tous les dessins à la suite, mais, par manque de temps, cela n'a pas été fait pour tous les critères. Cependant, certains ont bénéficié de ce « double traitement » notamment ceux qui demandaient une comparaison relative entre les dessins. On peut citer pour exemples les critères : « Niveau de détail de la légende », « Allure des cheminements internes », « Importance quantitative des chemins », « Organisation de la place », « Importance des aires de jeux pour enfants », « Importance des plans d'eau », « Ambiance paysagère », « Ambiance visuelle »...etc.

Il paraît utile de préciser que la première version de la grille n'a pas été celle définitive car elle a parfois été modifiée lors de son remplissage avec l'ajout de certains critères, et la suppression d'autres qui s'avéraient difficiles à renseigner ou inutiles à la recherche.

Cela a été le cas des critères :

- « Mode(s) de transport à l'intérieur du parc », qui a finalement été retiré étant donné que le mode piétonnier était évident, et qu'à la vue d'un plan masse, il était toujours difficile d'affirmer si d'autres modes, tel que le vélo, étaient

possibles dans l'enceinte même du parc ;

- « Cheminement libre (ailleurs que sur les chemins) », qui était très difficile à renseigner, car les dessins ne donnaient pas suffisamment d'informations, par exemple sur la praticabilité des pelouses ;
- « Densité verte », qui a finalement été abandonné car il aurait fallu évaluer l'aire totale du parc recouverte de verdure, chose très difficile à faire de manière précise et très longue à réaliser. De plus, le critère « Ambiance paysagère », plus qualitatif, suffisait à avoir une idée du caractère plus ou moins vert de l'aménagement paysager ;
- « Influence culturelle dans l'aménagement paysager (flagrante ou communiquée) » qui était encore une fois difficile à renseigner. En effet, si quelques projets communiquaient une influence culturelle à travers leur nom « Parc Franco-japonais »³⁴ par exemple, ils restaient très peu nombreux et n'ayant pas de connaissances suffisantes en paysagisme pour identifier les influences de façon certaine, nous avons choisi d'ôter ce critère de la grille.

d) Les limites de cette méthode

L'établissement d'une grille d'analyse ayant pour but de décrire un espace public de la manière la plus complète possible est un exercice très difficile, voire impossible à réaliser. Si l'on se réfère à la définition de Georges Gromort³⁵ : « Composer c'est grouper des éléments choisis pour en faire un tout homogène et complet de telle sorte qu'aucune partie de ce tout ne puisse prétendre se suffire à elle-même, mais que toutes au contraire se subordonnent plus ou moins à un élément commun d'intérêt, centre et raison d'être de la composition », on comprend alors que le travail de composition suit un grand principe : celui de l'unité³⁶. Comment peut-il être alors possible de « décomposer » ce travail pour en faire l'inventaire exhaustif et complet? La grille d'analyse élaborée et utilisée, aussi détaillée soit-elle, consiste donc en « une » grille d'analyse possible, certainement incomplète, où d'autres critères auraient pu avoir leur place.

De plus, des erreurs ont pu être faites lors des comptages, de l'observation des dessins ou du remplissage de la grille. Elles ont toutefois été minimisées avec le « double traitement » de certains critères évoqué dans le paragraphe précédent.

Enfin, le renseignement de quelques critères a parfois fait appel à la subjectivité de celui qui analyse. Il s'agit particulièrement des critères : « Organisation de la place », « Ambiance paysagère » et « Ambiance visuelle », autrement dit des critères non quantifiables. En effet, les critères facilement quantifiables comme le « nombre de lampadaires » au sein de la place, sont remplis de manière objective et le résultat est le

³⁴ Il s'agit du dessin numéro 27. Les noms des concepteurs ne figurant pas dans la grille d'analyse, les projets ont été numérotés de 1 à 68.

³⁵ Georges Gromort (*Essai sur la théorie de l'architecture*, éditions Vincent et Fréal et Compagnie, Paris, 1946, réédition CH Massin Paris) cité par Pierre Riboulet. *Onze leçons sur la composition urbaine*, Paris, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 1998, p.169.

³⁶ Pierre Riboulet. *Onze leçons sur la composition urbaine*, Paris, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 1998, p.169.

même quelque soit la personne qui analyse les dessins. Par contre, ce qui n'est pas directement quantifiable va inévitablement faire entrer en compte une subjectivité. L'« organisation de la place » par exemple doit définir s'il y a un découpage en sous-ensembles de l'espace et le nombre de sous-ensembles ainsi créés. Or, le fait de distinguer des sous-ensembles n'est pas quantifiable et va être inhérent à la personne qui analyse : où une personne verra deux sous-ensembles, une autre n'en verra peut-être pas. Ainsi, si l'analyse avait été faite par une autre personne, les résultats auraient pu en être différents. Néanmoins, l'analyse de tous les dessins ayant été faite par une seule et même personne, la cohérence relative a pu assurer la comparaison genrée de ces critères.

2. Analyse qualitative complémentaire par entretiens

Afin de compléter l'analyse quantitative, dix des soixante-huit concepteurs dont le projet avait été analysé, cinq hommes et cinq femmes, ont été soumis à un entretien rapide et semi-directif. Les entretiens ont été réalisés le 22 avril 2010, et pour des raisons pratiques, tous les étudiants convoqués appartenaient à la promotion 2010.

L'analyse qualitative par les entretiens précise le quantitatif, car comme nous l'avons expliqué précédemment, elle a pour but d'étudier le processus de conception par un autre outil, l'entretien, qui le questionnerait plus directement. Alors que l'analyse quantitative questionne la représentation qui informe sur la conception, l'entretien, questionne directement la conception. De plus, les entretiens ont été menés après l'analyse des dessins, les principaux résultats en étaient donc déjà dégagés et on a pu diriger les entretiens de manière plus précise pour essayer de récolter des informations sur les critères s'étant avérés les plus discriminants selon le genre. Les entretiens ont duré de cinq à dix minutes chacun, selon la loquacité des interviewés. Leur but était de faire parler le concepteur sur son projet, afin de comprendre comment il l'avait conçu.

Les entretiens ont été entièrement retranscrits et accompagnés du dessin leur correspondant (cf. Annexe 3). Ils ont été rendus anonymes en utilisant un système de lettres. Les lettres A, B, C, D et E ont été attribuées à nos cinq interlocutrices, tandis que nos cinq interlocuteurs se sont vus attribués les lettres V, W, X, Y, et Z.

Déroulement des entretiens :

Les concepteurs ont eu cinq minutes, avant la discussion, pour se remémorer, à partir de leur dessin, leur projet, qui datait de deux ans. L'entretien a ensuite pu commencer, en ayant toujours pour support le dessin de chaque interlocuteur. Une première question leur demandant de se placer du côté concepteur et d'expliquer leur projet (pour qui ? pour quoi ? quelles ont été leurs inspirations ?...etc.) leur a été soumise. Ensuite, selon la réponse de l'interviewé, des questions complémentaires ont été posées afin d'aborder ou d'éclaircir certains points intéressants et en rapport avec les résultats obtenus par l'analyse quantitative. Par exemple, les questions « Pour quels usagers a-tu-conçu ce parc ? », « À quels moments de la journée imagines-tu ton parc fréquenté ? », « Que penses-tu de l'importance des bancs dans l'espace public ? » ont souvent été posées (cf. Annexe 3). Une dernière question, commune à tout le monde, a enfin demandé ce que les interviewés, en tant que concepteurs, pensaient être le plus important dans une place publique.

Par souci de clarté et de cohérence, il a été fait le choix de ne pas exposer les résultats des études quantitatives et qualitatives séparément, mais ensemble, dans la partie qui suit.

PARTIE 3

RESULTATS ET

INTERPRETATION

La grille d'analyse remplie, accompagnée d'un tableau récapitulatif des résultats et des graphiques correspondants, se trouve en annexe (cf. Annexes 1 et 2).

Selon le genre du concepteur, l'étude quantitative des dessins a fait ressortir trois classes de critères : les non discriminants, les peu discriminants, et les discriminants.

1. Critères non discriminants

Les critères de cette catégorie sont ceux pour lesquels le genre du concepteur ne semble pas influencer le résultat. Des différences dans ces critères peuvent être observées entre des concepteurs du même sexe, et leurs origines peuvent en être diverses, comme culturelles, caractérielles... Mais lorsque la moyenne est faite, il n'apparaît pas de divergences entre hommes et femmes, et on en conclut qu'ils conçoivent de la même manière selon ces critères.

Les résultats de cette catégorie sont parfois étonnamment stables avec des moyennes masculines et féminines extrêmement proches. Cela est bon signe et indique que l'échantillonnage est suffisant. En effet, si les résultats présentaient un grand nombre de disparités, cela voudrait dire que le nombre de dessins analysés n'est pas assez important et aucune conclusion ne pourrait en être tirée. La catégorie « non discriminants » est celle qui rassemble le plus grand nombre de critères avec un total de 28 sur 49.

11. De quels critères s'agit-il ?

Critères non discriminants selon le genre du concepteur		Hommes	Femmes	Démarche pour chaque genre des concepteurs
Niveau moyen de détail de la légende		1,82	1,94	<i>Somme totale des coefficients attribués /34</i>
Modes de transport externes au parc	Métro	1	1	<i>Nombre total de projets présentant chaque moyen de transport</i>
	Tramway	2	2	
	Bus	21	21	
	Voiture	34	34	
	Vélo	25	30	
	Piéton	34	34	
Nombre moyen d'entrées/sorties par projet		6,97	7,12	<i>Somme totale des entrées et sorties /34</i>
Fermeture par des grilles ou portails	Oui	3	5	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	31	29	
Type de cheminements internes	Chemins	30	29	<i>Nombre total de projets présentant chaque type de cheminements</i>
	Espaces larges de cheminement	14	10	
Importance quantitative moyenne des chemins		2,7	2,73	<i>Somme totale des coefficients attribués /34</i>
Type de stationnement	Epi	11	13	<i>Nombre total de projets présentant chaque type de stationnement</i>
	Bataille	22	21	
	Créneau	9	10	
	Souterrain	3	1	
Stationnement Nombre moyen de places par projet	"Standards"	50,35	49,5	<i>Nombre total de places de parking de chaque type/ Nombre total de projet (hors projets avec parking souterrain)</i>
	Handicapées	3,68	3,75	
Position du bâtiment principal	Centrale	5	5	<i>Nombre total de projets présentant chaque position du bâtiment principal</i>
	Dans un angle	8	10	
	Ailleurs	21	19	
Fonction du bâtiment principal	Non communiquée	14	14	<i>Nombre total de projets présentant chaque fonction du bâtiment principal</i>
	Culturelle	14	13	
	Commerciale	3	5	
	Sociale	2	1	
	Autre	1	1	
Nombre moyen de lampadaires par projet		14,97	16,82	<i>Somme totale des lampadaires/ 34</i>
Position des lampadaires au sein du parc	Pas de lampadaires	18	17	<i>Nombre total de projets</i>
	Lampadaires situés dans le parc	13	12	
	Lampadaires situés uniquement autour du parc	3	5	
Importance moyenne des aires de jeux pour enfants		1,47	1,5	<i>Somme totale des coefficients attribués /Nombre total de projets intégrant des jeux pour enfants</i>
Nombre moyen de poubelles par projet		7,53	8,55	<i>Somme totale des poubelles/ 34</i>
Présence de fontaine(s)	Oui	13	15	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	21	19	
Présence de monument(s) ou statue(s)	Oui	5	6	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	29	28	

Critères non discriminants selon le genre du concepteur (suite)		Hommes	Femmes	Démarche pour chaque genre des concepteurs
Présence de structure(s) pour animaux	Oui	5	4	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	29	30	
Présence d'un autre mobilier urbain	Oui	17	17	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	17	17	
Importance moyenne des plans d'eau		1,74	1,53	<i>Somme totale des coefficients attribués/ nombre total de plans d'eau</i>
Présence d'au moins un pont (sur eau)	Oui	25	26	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	9	8	
Nombre moyen de ponts (sur eau) par projet		2,15	2,41	<i>Somme totale des ponts/ 34</i>
Existence d'un cours d'eau	Oui	7	7	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	27	27	
Ambiance paysagère	Minérale	2	0	<i>Nombre total de projets</i>
	Végétale	23	22	
	Mixte	9	12	
Espèces végétales en présence	NC	24	22	<i>Nombre total de projets présentant chaque type d'espèces végétales</i>
	Rosiers	1	4	
	Arbres fruitiers	0	2	
	Arbres "de chez nous"	10	4	
	Arbres exotiques	4	7	
	Autres	0	2	
Présence de fleurs	Oui	11	12	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	23	22	
Présence de relief	Oui	14	13	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	20	21	
Ambiance visuelle générale	Irrégulière	15	18	<i>Nombre total de projets présentant chaque ambiance visuelle</i>
	Géométrique	15	15	
	Carrée	6	3	

Tableau 2 : Tableau des résultats des critères non discriminants selon le genre du concepteur

12. Interprétation de quelques critères

a) Modes de transport externes au parc

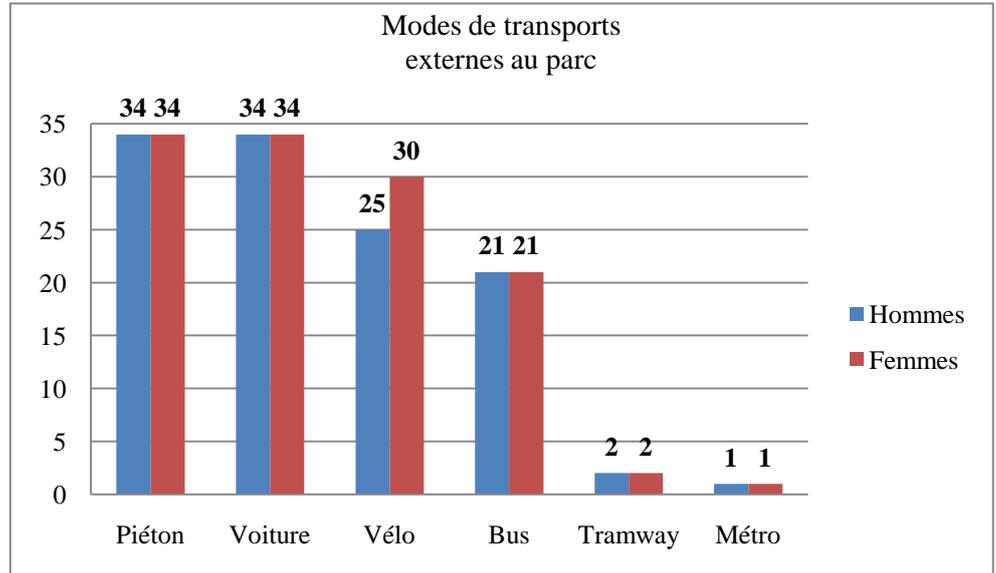


Figure 4 : Comparaison du nombre de projets présentant chaque mode de transport externe au parc selon le genre

Le choix des modes de transports externes au parc ne paraît pas être influencé par le genre des concepteurs. Tous ont mis en place une voirie automobile ainsi que des trottoirs pour les piétons (cf. figure 4). Il faut alors préciser que sur le site initial, la place de Strasbourg, une voirie automobile entoure la place. L'exercice comportait le traitement de la voirie entourant le parc, mais le caractère automobile de cette dernière semble immuable, car il n'a jamais été remis en question.

Le nombre de projets intégrant des pistes cyclables est important, avec 25 pour les hommes (soit près de 74%) et 30 pour les femmes (soit un peu plus de 88%). La différence dans ce résultat est clairement plus d'origine générationnelle que sexuelle. En effet, si l'on se réfère à la figure 3 (répartition des dessins selon l'année de promotion et le genre), on note qu'un plus grand nombre de dessins masculins que féminins sont antérieurs à 2003 (7 contre 2). Or, l'analyse a montré qu'avant 2003, aucun de ces 9 projets ne comportait d'aménagements spécifiques aux vélos. Cela n'est pas vraiment surprenant étant donné le contexte actuel de développement durable à l'origine de l'engouement pour les modes doux en milieu urbain de ces dernières années. Confirmant cela, les projets des promotions 2010 et 2011 (40 au total sur 68) présentent tous sans exception des aménagements cyclables. Les entretiens menés avec les étudiants de la promotion 2010 ont d'ailleurs bien montré leur intérêt pour ce mode de transport : l'interlocutrice D, par exemple, a créé « *un parking vélos, couvert, pour essayer de favoriser ce moyen de transport* », et l'interlocuteur Y a exprimé sa volonté de « *faciliter et maximiser cette utilisation* ». Z a même soulevé le caractère obligatoire qu'il associait aux aménagements cyclables qui sont selon lui « *une obligation maintenant* ».

En ce qui concerne le bus, près de 62% des hommes comme des femmes (soit 21 sur 34 dans les deux cas) ont créé des voies pour bus, avec des arrêts à proximité du parc. Le tramway et le métro, en plus petit nombre, sont eux aussi autant intégrés par les hommes que par les femmes. Pourtant, on aurait pu croire que, les femmes représentant les deux tiers des utilisateurs des transports collectifs urbains³⁷, elles seraient plus nombreuses à les considérer que les hommes.

b) Type de stationnement automobile et nombre de places

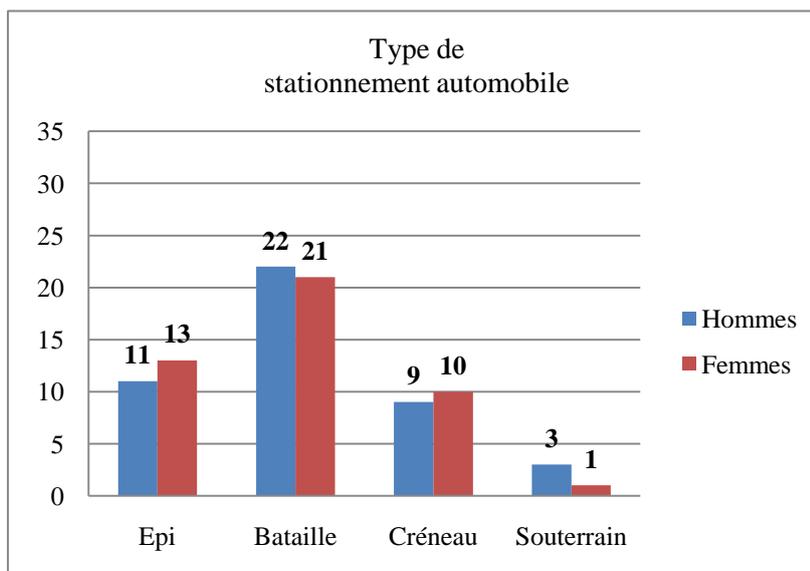


Figure 5 : Comparaison du nombre de projets présentant chaque type de stationnement automobile selon le genre

De la même manière que pour les modes de transports externes au parc, le sexe du concepteur ne semble pas influencer le type de stationnement automobile. Cela remet alors en question l'étude d'Allan et Barbara Pease qui explique que, les femmes ayant une « capacité spatiale limitée »³⁸, elles évitent les places de parking en créneau ou en marche arrière parce qu'elles ont du mal à les accomplir. Les deux auteurs font alors un lien entre l'évitement de l'usage de ce type de stationnement par les femmes et le fait qu'elles ne participeraient pas à la décision de sa mise en place : « Nous avons enquêté auprès de 20 conseils municipaux qui avaient choisi le stationnement en épis, et nous avons découvert que pratiquement aucune femme n'était impliquée dans la décision »³⁹⁴⁰. Ici, cet « évitement » n'apparaît pas. Bien que le choix du stationnement en bataille l'emporte devant celui du stationnement en épis ou en créneaux (cf. figure 5 ci-dessus), cela n'est pas plus le cas pour les femmes que pour les hommes. De plus, on peut facilement concevoir que le choix d'un type de stationnement particulier soit plutôt le

³⁷ Elisabeth Dupont-Kerlan. « Femmes, transports et villes » in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.122 à 133.

³⁸ Allan et Barbara Pease. *Pourquoi les hommes n'écoutent jamais rien et les femmes ne savent pas lire une carte routière*, Paris, First Editions, 2001, p.180.

³⁹ Allan et Barbara Pease. *Pourquoi les hommes n'écoutent jamais rien et les femmes ne savent pas lire une carte routière*, Paris, First Editions, 2001, p.204.

⁴⁰ Les auteurs n'ont pas précisé de contre-exemple approfondissant leur analyse.

résultat d'une décision stratégique concernant la largeur de la voirie, ou l'emprise au sol du parking.

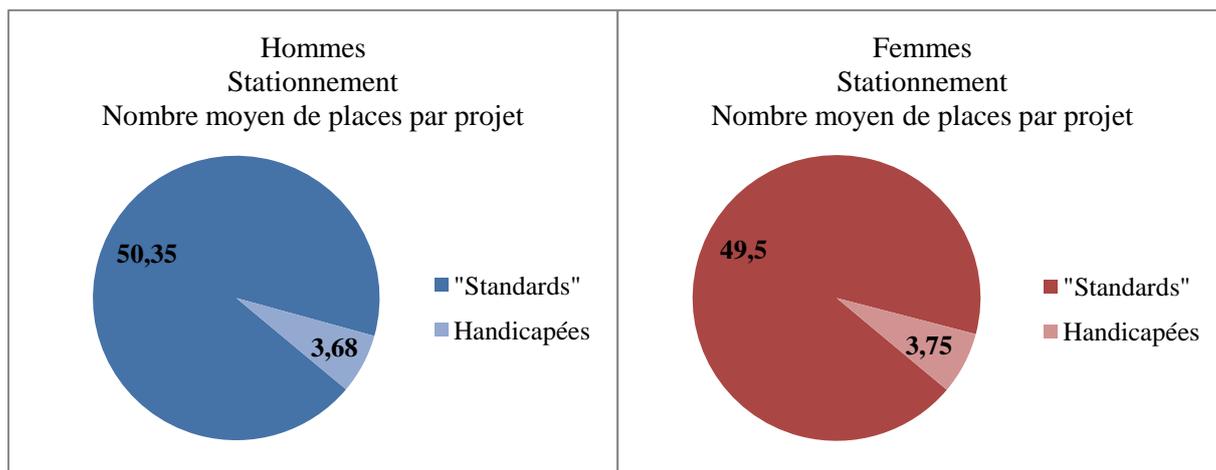


Figure 6 : Comparaison du nombre moyen de place par projet selon le genre

Avec 50,35 places de parking « standard » et 3,68 places handicapées, le nombre moyen d'espaces de stationnement par projet pour les hommes est équivalent à celui des femmes qui créent respectivement 49,5 et 3,75 places (cf. figure 6). Cela peut être vu comme le symbole d'un phénomène relativement récent : la motorisation des femmes. En 1981, moins d'une femme sur deux possédait le permis de conduire, contre huit hommes sur dix. En 1997, deux tiers des femmes en étaient titulaires, contre huit hommes sur neuf⁴¹, réduisant le fossé entre les hommes et les femmes. S'ajoutant à cela, ces dernières sont de plus en plus détentrices de leur propre véhicule. En effet, c'est seulement dans les années 1980 que les ménages ont commencé à faire l'acquisition d'une seconde voiture, pour la femme et ses déplacements quotidiens⁴². On imagine alors que si ces dessins avaient été réalisés au début des années 1980, les femmes, dont les déplacements se faisaient alors encore beaucoup à pied, auraient peut être réalisé moins d'aménagements, donc de stationnements, pour les voitures.

⁴¹ Elisabeth Dupont-Kerlan. « Femmes, transports et villes » in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.122 à 133.

⁴² Jacqueline Coutras. *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Editions Masson & Armand Colin, 1996, p.56.

c) Fonction du bâtiment principal

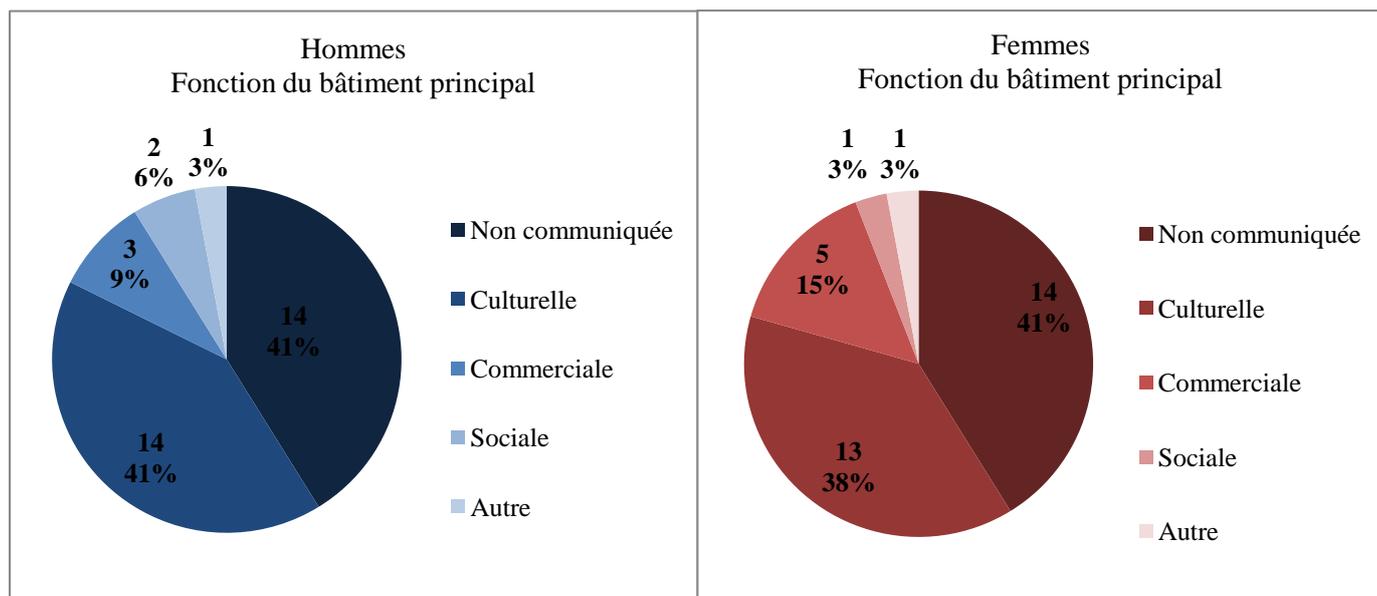


Figure 7 : Comparaison de la fonction du bâtiment principal selon le genre

Comme il l'a été dit précédemment, l'intégration d'un bâtiment à la place était imposée par l'exercice. Si l'on se penche sur l'aspect fonctionnel du bâtiment, on observe que, là aussi, aucune influence liée au genre ne semble entrer en compte (cf. figure 7). Ainsi, 41% des concepteurs, quelque soit leur sexe, n'ont pas précisé la fonction du bâti. A un projet près, plus d'un tiers des concepteurs, hommes comme femmes, lui donnent une vocation culturelle (musée, bibliothèque, centre culturel...). Les fonctions commerciales (restauration, boutique...) sociales (maison des associations, résidences...) et autres, sont quant à elles beaucoup moins représentées, aussi peu dans les projets masculins que féminins. Selon Sylvette Denèfle⁴³, un résultat probable de cette étude, aurait pu être un plus grand nombre de bâtiments culturels chez les femmes⁴⁴. Ces dernières étant en effet prédominantes dans la fréquentation des musées et des sites culturels, comme le montre ce tableau du taux d'adhésion à la Carte Louvre Jeunes (C.L.J) en fonction du sexe⁴⁵ :

	1995-96	1996-97	1997-98	1998-99	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Femmes	61%	63%	61%	64%	64%	64,2%	63,6%	63,3%
Hommes	39%	37%	39%	36%	36%	35,8%	36,4%	36,7%

Tableau 3 : Tableau du taux d'adhésion à la Carte Louvre Jeunes (C.L.J) en fonction du sexe
(source : Etude sur la fréquentation du musée du Louvre en 2003 [en ligne])

⁴³ Professeure de sociologie à l'université François Rabelais de Tours et spécialiste des questions de genre, elle est aussi directrice de la Maison des Sciences de l'Homme de Tours. Elle est notamment à l'origine des ouvrages : « Utopies féministes et expérimentations urbaines » 2008, « Femmes et villes » 2004, « Tant qu'il y aura du linge à laver » 1995, et « De la division sexuelle du travail domestique » 1992.

⁴⁴ Sylvette Denèfle. Propos recueillis lors de l'entretien du 3 mars 2010.

⁴⁵ Etude sur la fréquentation du musée du Louvre en 2003 [en ligne] (page consultée le 30 avril 2010).

Adresse URL : http://www.louvre.fr/media/repository/ressources/sources/pdf/RA03frequentation_v2_m56577569830541189.pdf

Pourtant, lors de notre étude, cette tendance n'est pas ressortie et cela doit être mis en corrélation avec deux faits :

- Le premier est l'âge des concepteurs, qui est en moyenne de 20 ans. Or, les jeunes de moins de 26 ans sont un public important des musées et sites culturels. En effet, en 2003, ils représentaient 45,6% de la fréquentation globale du musée du Louvre et en 2008, ce même chiffre s'élevait à 38%⁴⁶. Cela peut s'expliquer par l'accès à des tarifs préférentiels, mais aussi par un intérêt plus fort combiné à un temps libre plus important ;
- Le second est leur domaine d'études : l'aménagement et l'urbanisme, où les étudiants sont probablement plus intéressés par le culturel que dans d'autres domaines.

Ainsi, qu'ils soient hommes ou femmes, les concepteurs ont fait ressortir l'aspect culturel dans la fonction de leur bâtiment. Lors des entretiens, le concepteur Y nous confiait d'ailleurs son « *souhait d'y incorporer un musée, pour essayer de mettre de plus en plus de culture, un petit peu, et de... cet... cet aspect dans la ville* ».

d) Nombre moyen de lampadaires par projet

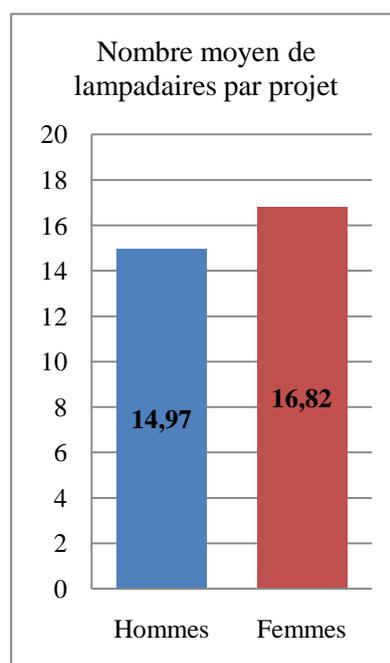


Figure 8 : Comparaison du nombre moyen de lampadaires par projet selon le genre

⁴⁶ Etudes sur la fréquentation du musée du Louvre en 2003 et en 2008 [en ligne] (pages consultées le 30 avril 2010). Adresses URL:
http://www.louvre.fr/media/repository/ressources/sources/pdf/RA03frequentation_v2_m56577569830541189.pdf
http://www.louvre.fr/media/repository/ressources/sources/pdf/src_document_55992_v2_m56577569831254476.pdf

Le nombre moyen de lampadaires par projet est un critère non discriminant puisqu'on en retrouve environ le même nombre chez les hommes, avec près de 15 lampadaires, que chez les femmes, où ce nombre s'élève à presque 17 (cf. figure 8). En premier lieu, ce résultat peut paraître assez surprenant car l'on aurait pu s'attendre à ce que, les femmes étant plus sujettes au sentiment d'insécurité provoqué par la fréquentation d'un espace public de nuit, elles mettraient au sein de leur parc un éclairage plus important. Cependant, l'étude de Céline Camus⁴⁷ sur le sentiment d'insécurité en milieu urbain montre qu'il existe deux catégories de femmes : les anxieuses qui se refusent toute fréquentation d'espace public la nuit et les craintives, qui ne pratiquent l'espace public de nuit que dans un but précis, par exemple et le plus souvent : rentrer chez elles, tout en se sentant vulnérables. Les femmes s'autocensurent donc et évitent en général de côtoyer les espaces publics la nuit. On comprend alors pourquoi leur souci de l'éclairage n'est pas aussi fort que l'on aurait pu le penser.

Un autre critère ayant trait à la pratique de l'espace public de nuit, n'a pas révélé de disparité hommes/femmes, il s'agit de la fermeture du parc par des grilles ou portails. Ce critère s'est avéré non discriminant par l'analyse des dessins, mais les entretiens ont dévoilé tout le contraire, car même si les concepteurs imaginaient leur parc fermé de nuit, ils n'ont pas toujours représenté de grilles. Sur les cinq entretiens féminins, trois ont abordé la question de l'ouverture du parc la nuit. Les conceptrices C et D ont toutes les deux conçu un parc fermé la nuit et les raisons qu'elles évoquent sont uniquement d'ordre sécuritaire : « pour la sécurité », « pour éviter des vols », « pour éviter qu'il soit dégradé », pour éviter qu'« il soit retrouvé dans le parc des..., des objets...euh..., en tous cas dans le parc de jeux, des objets dangereux pour les enfants »...etc. B imagine quant à elle son parc ouvert la nuit, mais émet tout de même quelques réserves, elles aussi d'ordre sécuritaire : « le parc dans l'idée, surtout cette partie là qui est plutôt euh... enfin, c'est quand même très espacé donc on a une bonne visibilité, cette partie là à mon avis, de nuit c'était faisable, mais là du coup... dans la forêt, c'est peut-être pas le genre d'endroit où on irait se mettre mais euh... Dans l'idée c'était praticable aussi la nuit mais ... [Silence] ».

Du côté masculin par contre, on note un tout autre discours. Sur les cinq entretiens masculins, on en a également trois qui ont abordé cette question. V est le seul à avoir conçu un parc fermé la nuit et la raison qu'il évoque est la suivante : « c'est pas du tout un parc fait pour la nuit je pense ». Ayant mis en place des lampadaires autour de son parc, il ajoute « c'est quand même assez éclairé donc euh... il devrait pas y avoir spécialement trop de problèmes... ». L'éclairage est donc, pour lui, un gage de sécurité dans l'espace public. Les concepteurs X et Z ont imaginé un parc ouvert la nuit, et n'ont pas donné de raison particulière : c'est « ouvert tout le temps, oui », c'est « ouvert la nuit, moi ça me gêne absolument pas ».

« Les pratiques féminines de l'espace public la nuit ne peuvent se confondre avec celles des hommes »⁴⁸, et l'on peut voir que cela a directement un impact sur les discours et les manières de concevoir : les femmes prendraient plus en compte l'insécurité et la délinquance nocturnes lors du processus de conception.

⁴⁷ Céline Camus. « L'éloge de l'ombre : le sentiment d'insécurité en milieu urbain, reflet d'inégalités de sexes ? » in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.225 à 238.

⁴⁸ Céline Camus. « L'éloge de l'ombre : le sentiment d'insécurité en milieu urbain, reflet d'inégalités de sexes ? » in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.225 à 238.

e) Ambiance paysagère et présence de fleurs

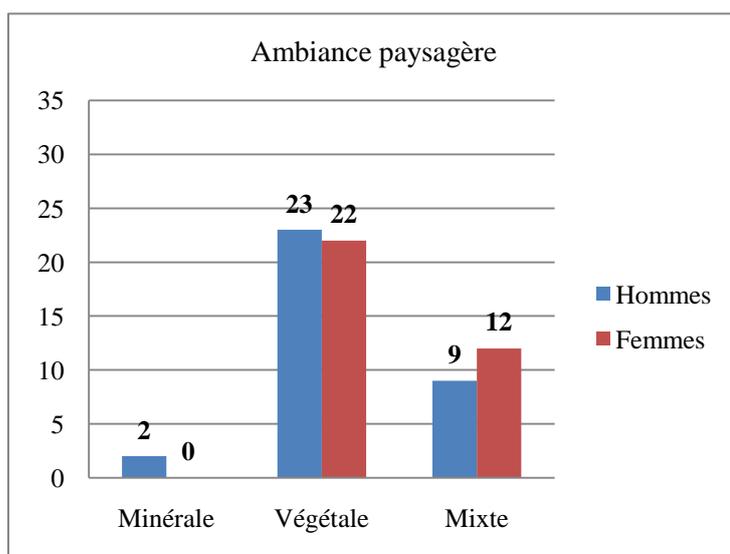


Figure 9 : Répartition des projets selon l'ambiance paysagère et le genre

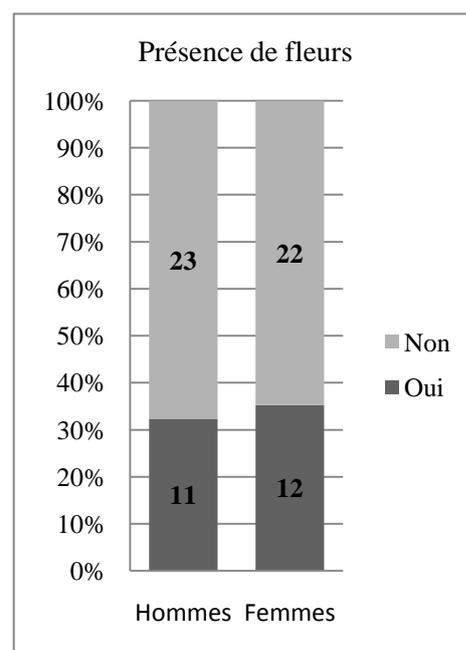


Figure 10 : Comparaison du nombre de projets avec ou sans présence de fleurs et selon le genre

Environ les deux tiers des hommes (23 sur 34), comme des femmes (22 sur 34), ont opté pour une ambiance paysagère essentiellement végétale, très verte (cf. figure 9). De plus, dans approximativement un tiers des projets, quelque soit le genre du concepteur, on trouve la présence notable de fleurs (cf. figure 10). Pour ce dernier critère, on se doute que, dans la réalité, ce nombre est sûrement plus élevé, car de nos jours, la plupart des parcs et jardins sont fleuris. On pointe donc là du doigt une des limites du matériau, à savoir que ne sont comptabilisés que les dessins où des fleurs sont visibles, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas dans les autres.

Quoi qu'il en soit, le genre n'intervient pas dans ces deux critères. Pour le deuxième, on dépasse même le cliché qui aurait associé les femmes aux fleurs.

Lors des entretiens, le fait de proposer un espace très vert est ressorti comme une sorte d'échappatoire, de coupure par rapport au chaos de la ville : « *essayer d'incorporer du vert pour retrouver la nature dans la ville* », « *se sortir de tout l'espace urbain* », « *changer d'univers* », « *on se retrouve un peu en dehors de la ville* », « *pour faire un peu un cocon, isoler un peu du, des bâtiments* »...etc.

Conclusion

De nombreux critères ne semblent pas dépendre du genre du concepteur, mais, s'ils sont l'illustration d'une conception féminine et masculine allant dans le même sens, ils ne sont pas le synonyme d'une fréquentation et d'une perception identique selon le sexe. Par ailleurs, ces critères montrent des tendances partagées comme, entre autres, l'engouement pour les modes de transports alternatifs à la voiture et l'expression d'un besoin de nature dans la ville.

2. Critères légèrement discriminants

Les critères légèrement ou peu discriminants sont ceux pour lesquels les résultats de l'analyse des dessins divergent selon le genre du concepteur. Cependant, les différences obtenues ne sont pas assez flagrantes pour conclure qu'elles constituent une tendance sexuée dans la conception d'une place publique.

11. De quels critères s'agit-il ?

Critères un peu discriminants selon le genre du concepteur		Hommes	Femmes	Démarche pour chaque genre des concepteurs
Existence d'un paragraphe explicatif	Oui	3	6	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	31	28	
Allure des cheminements internes	Droits	22	13	<i>Nombre total de projets présentant chaque "allure" de cheminements</i>
	Non droits/ courbes	31	32	
	Sinueux	4	8	
Existence d'un chemin traversant direct	Oui	16	11	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	18	23	
Existence d'un chemin continu piéton et/ou vélo faisant le tour du parc	Oui	28	34	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	6	0	
Présence d'un stationnement pour cycles	Oui	14	24	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	20	10	
Découpage en sous ensembles	Oui	15	10	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	19	24	
Nombre moyen de sous ensembles		2,26	3,4	<i>Somme totale des sous ensembles/ nombre de projets présentant un découpage en sous ensembles</i>
Activité au sein du parc	Pas d'activité	17	14	<i>Nombre total de projets présentant chaque type d'activité</i>
	Loisirs	13	16	
	Commerciale	7	12	
	Artistique	2	1	
Nombre moyen de plan(s) d'eau par projet		1,73	2,15	<i>Somme totale des plans d'eau/ 34</i>
Nombre de plans d'eau	Allure naturelle	33	48	<i>Nombre total de plan d'eau présentant chaque allure</i>
	Allure artificielle	26	25	
Présence d'île(s) ou de structure(s) sur eau	Oui	12	19	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	22	15	
Existence d'une activité liée au plan d'eau	Oui	2	5	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	32	29	
Présence de motifs en plan masse	Oui	7	13	<i>Nombre total de projets</i>
	Non	27	21	

Tableau 4 : Tableau des résultats des critères légèrement discriminants selon le genre du concepteur

12. Interprétation de quelques critères

a) Allure des cheminements internes et existence d'un chemin traversant direct

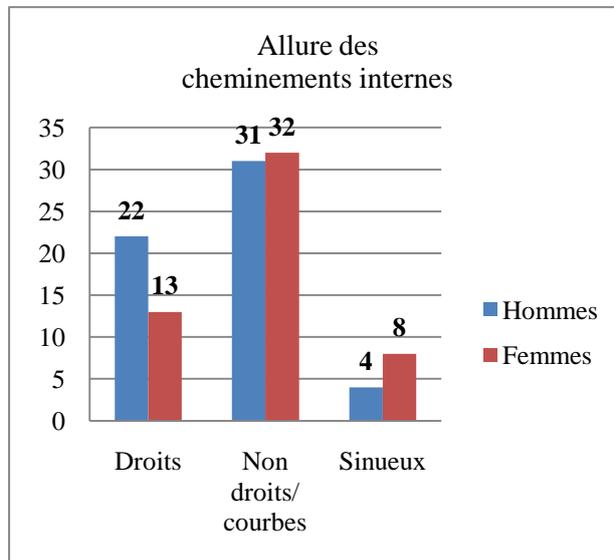


Figure 11 : Comparaison du nombre de projets présentant chaque allure de cheminements internes selon le genre

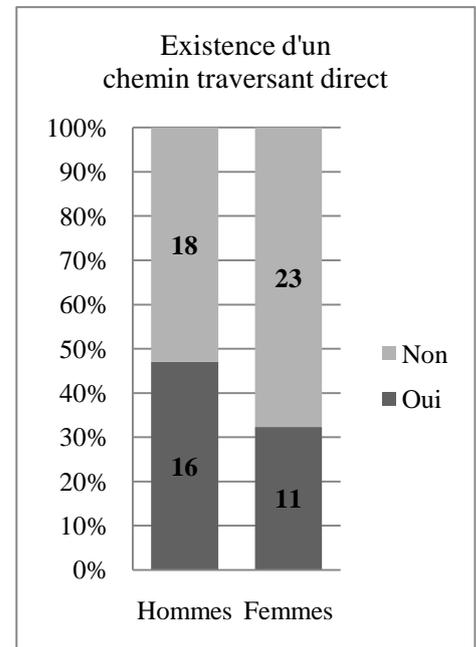


Figure 12 : Comparaison du nombre de projets avec ou sans chemin traversant direct selon le genre

Lorsqu'on regarde l'allure des cheminements internes (cf. figure 11), on note que quasiment la totalité des parcs masculins comme féminins sont drainés par des cheminements courbes, non droits. Dans 22 des 34 projets d'hommes, on trouve des chemins droits, et seulement 4 présentent des cheminements à l'allure sinuose⁴⁹. Chez les femmes, par contre, les cheminements droits sont moins fréquents, avec seulement 13 dessins en comportant, et les sinueux sont deux fois plus nombreux avec 8 projets. On remarque donc des différences quant à l'aspect des cheminements entre les concepteurs et les conceptrices, mais ces différences sont-elles assez marquées pour en tirer des conclusions ? Pour en savoir plus, il convient de faire un recoupement avec d'autres critères.

Si l'on se penche sur l'existence d'un chemin traversant direct (cf. figure 12), on s'aperçoit que 47% des hommes ont créé un chemin permettant la traversée directe et facile de leur parc, et ce n'est le cas que pour 32% des femmes. On retrouve donc là encore une différence qui, même si elle est peu flagrante, va dans le même sens que pour l'allure des cheminements, à savoir que les hommes proposeraient un parcours piétonnier plus direct que celui des femmes. Les projets des femmes présenteraient donc

⁴⁹ Un projet peut comporter des cheminements aux trois allures, c'est pourquoi le total n'est pas égal à 34. L'allure sinuose, même si elle est courbe par définition, n'est comptabilisée que dans la catégorie « cheminements sinueux ». Un projet peut donc comporter des cheminements droits et sinueux sans comporter de cheminements courbes.

des cheminements qui, par leur sinuosité, seraient plus propices à la flânerie et à la promenade que ceux des hommes, plus favorables, eux, au passage et à la traversée.

Cela s'est ressenti lors des entretiens. Même si les femmes ont parfois évoqué la traversée comme une possibilité d'utilisation de leur parc, elles semblent plus voir ce dernier comme un lieu où l'on va rester pendant un certain moment, pour se détendre, se reposer, se balader... La conceptrice C a par exemple volontairement créé des chemins très courbes pour permettre aux usagers « *d'arpenter le parc sans... sans finalement voir où est ce qu'ils vont arriver* », pour l' « *effet de surprise* ». Les hommes, qui mettent eux aussi un point d'honneur à concevoir un lieu de détente et de repos, paraissent plus soucieux de son caractère traversant, passager, ouvert. Le concepteur Y a prévu « *des grands chemins, parce que l'espace public, je pense qu'il doit être assez ouvert et puis euh... vraiment proposer de... disons, de le... de le traverser simplement et de pas essayer de le renfermer sur lui-même* ». X quant à lui, définit totalement sa place comme « *un lieu de passage* » où l'on peut éventuellement rester. Les hommes semblent donc moins préoccupés par le fait de créer un parc où l'on vient spécialement, pour y rester un long moment. W souhaiterait d'ailleurs que son parc soit fréquenté de manière « *improvisée* » et attire les personnes qui « *passent par là* ».

Pour rester dans le domaine des cheminements, notons que les femmes intègrent systématiquement à leur projet un cheminement continu, type trottoir, qui fait le tour du parc et le sépare ainsi de la voirie (cf. Tableau 4). Les hommes en mettent un dans 82% des cas (28 dessins sur 34), mais on ne retrouve alors pas le caractère systématique observé chez les femmes.

Les cheminements internes ne présentent par contre pas de différence dans leur aspect quantitatif et sont en nombre comparable dans les projets masculins et féminins. Pour les deux genres de concepteurs, on a effectivement une moyenne de 2,7 environ (cf. tableau 2, « Importance quantitative moyenne des chemins »), coefficient qui correspond à « nombreux chemins », c'est-à-dire entre environ 10 et 15 par projet.

b) Présence d'un stationnement pour cycles

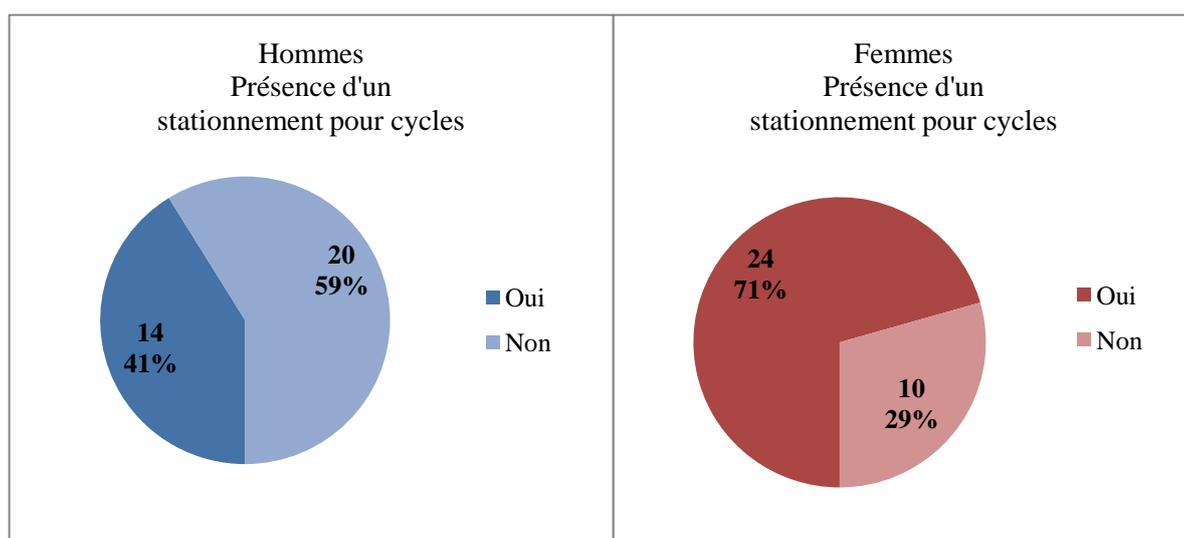


Figure 13 : Comparaison du nombre de projets présentant au moins un stationnement pour cycles selon le genre

Comme nous l'avons conclu précédemment en considérant que le caractère générationnel entraine fortement en compte, le vélo est un mode de transport externe autant représenté dans les conceptions masculines que féminines. En se penchant sur le critère « présence de stationnement pour cycles » (cf. figure 13), il convient de prendre une nouvelle fois en compte l'influence générationnelle, ce qui revient à amputer le résultat féminin de 5 projets. On obtient donc une présence de stationnements pour cycles dans 14 des 34 projets conçus par des hommes et 19 des 34 projets conçus par des femmes. Une différence d'environ 15% subsiste donc et les femmes prévoiraient plus de stationnements vélos que les hommes. Est-ce là lié au fait que l'on vient de voir : que les femmes conçoivent des espaces où l'on reste, alors que ce souhait est moindre chez les hommes ?

c) Nombre moyen de plans d'eau par projet et allure naturelle ou artificielle

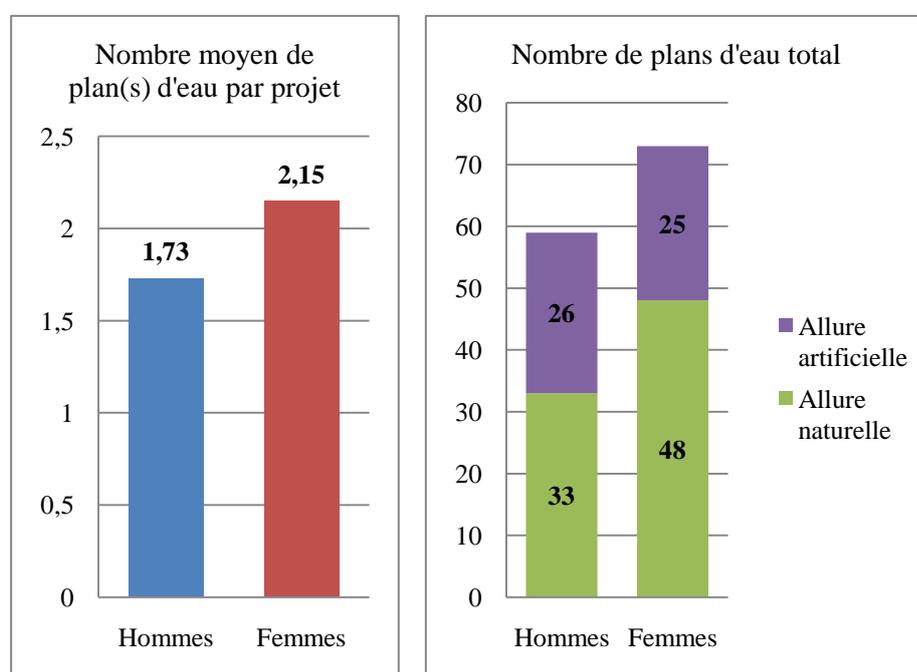


Figure 14 (à gauche) : Comparaison du nombre moyen de plan(s) d'eau par projet selon le genre

Figure 15 (à droite) : Comparaison du nombre total de plans d'eau présentant les allures artificielle et naturelle selon le genre

Le nombre moyen de plans d'eau par projet est un peu plus élevé chez les femmes, avec 2,15 plans d'eau, contre 1,73 chez les hommes (cf. figure 14). Comme pour l'« Existence d'un chemin continu piéton et/ou vélo qui fait le tour du parc », on retrouve un caractère systématique chez les femmes car toutes sans exception ont intégré au moins un plan d'eau dans leur conception. Trois hommes n'en ont mis aucun.

On peut distinguer deux allures dans ces plans d'eau, l'une artificielle, l'autre naturelle, bien qu'évidemment, se trouvant en milieu urbain, tous soient des plans d'eau artificiels. Les plans d'eau au caractère naturel sont ceux recréant l'illusion d'un plan d'eau dans son milieu naturel: bords et fond meubles, plantes aquatiques, contours non

géométriques...etc. Contrairement à cela, les plans d'eau à l'allure artificielle, sont ceux n'ayant pas pour objectif de recréer cette illusion : bords et fond durs, contours géométriques (carrés, ronds), jets d'eau...etc. Si on analyse alors l'allure de ces plans d'eau (cf. figure 15), on obtient que sur les 73 plans d'eau au total chez les femmes, 66% sont d'aspect naturel, et, sur les 59 plans d'eau des hommes, 56% sont d'allure naturelle.

S'ajoutant donc au fait que les femmes intègrent en moyenne plus de plans d'eau à leurs parcs, elles auraient apparemment plus tendance à leur octroyer un aspect naturel. Mais les différences restent faibles et difficiles à interpréter.

L'analyse des entretiens a néanmoins confirmé l'attrait des femmes pour l'eau, qu'elles considèrent comme un vecteur de détente et d'apaisement. Sur les cinq entretiens, trois ont spontanément abordé la question : la conceptrice A a pointé du doigt « le côté apaisant et convivial de l'eau », D nous a confié : « l'eau est un élément qui pour moi représente euh... quelque chose qui détend », sans contredire le point de vue de C : « je trouve que dans un parc, l'eau c'est hyper apaisant ». Les hommes n'emploient pas ce vocabulaire lié à l'apaisement : le concepteur V a évoqué le côté agréable de la balade au bord de l'eau : « pouvoir faire un tour autour du lac, enfin, c'est toujours sympa », W a soulevé : « trouver un...un plan d'eau autre qu'une simple fontaine en ville, c'est pas forcément évident » et Y a réalisé « une sorte de lac un peu, pour essayer de prendre de la place ». Peut-on voir là une illustration du fameux stéréotype de la femme sensible et de l'homme rationnel ?

d) Présence de motifs en plan masse

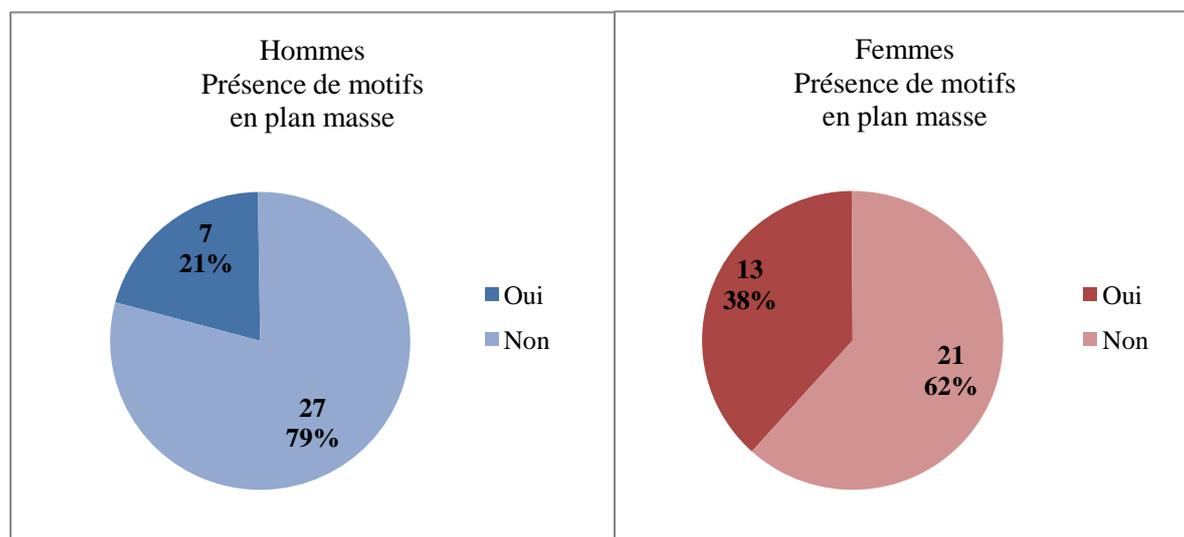


Figure 16 : Comparaison du nombre de projets présentant des motifs en plan masse selon le genre

La présence de motifs en plan masse, c'est-à-dire la création de formes particulières par la végétation, les cheminements ou encore le bâti, est notable dans 38% des dessins féminins, contre 21% des dessins masculins (cf. figure 16). Là encore, la question de l'exemplarité de cette différence peut se poser, tout du moins dans les chiffres, car lorsque l'on examine le type de motifs, alors la dissemblance est significative. Les hommes réalisent en effet des motifs plutôt géométriques, abstraits ou bien ponctuels dans leur dessin. Les femmes semblent leur donner beaucoup plus d'importance.

Souvent leurs motifs sont en accord avec la thématique de leur dessin, et on retrouve alors dans un seul et même dessin, une déclinaison de motifs liés à la celle-ci. On peut citer en exemple le projet numéro 13 qui a pour nom « Le château de cartes » et où figurent les quatre couleurs des cartes dans la végétation. Ou encore le projet numéro 26 où le bâtiment en forme de piano, ainsi que la clé de sol et la croche créées par les chemins, font référence au thème du parc qui est l'art et la musique.

On aurait donc, chez la femme, une certaine attention pour le détail et la personnalisation, que l'on ne retrouverait généralement pas chez l'homme.

Conclusion

Les hommes concevraient donc des cheminements internes plus droits et traversants. Les femmes porteraient une attention plus particulière à créer un espace où l'on reste, où il y a de l'eau et personnaliseraient leur création. Pour tous ces points, des différences ont été observées, mais, étant peu marquées et difficiles à interpréter, leur représentativité reste une interrogation. Ces critères nécessiteraient donc une étude plus approfondie, pour savoir s'il s'agit de réelles tendances genrées de la conception ou d'uniquement quelques concours de circonstances. On peut aussi soulever la question des tendances systématiques que l'on observe chez les femmes pour la présence de plans d'eau et d'un cheminement faisant le tour du parc.

Mais peut-être en apprendrons nous davantage par l'étude des critères discriminants.

3. Critères discriminants

Les critères discriminants sont ceux pour lesquels les résultats de l'analyse des dessins divergent fortement selon le genre du concepteur, et pour lesquels des conclusions peuvent être tirées. Il s'agit de la plus petite catégorie, avec seulement neuf critères.

11. De quels critères s'agit-il ?

Critères discriminants selon le genre du concepteur		Hommes	Femmes	Démarche pour chaque genre des concepteurs
Existence d'une thématique ou d'un nom au projet	Oui	17	26	Nombre total de projets
	Non	17	8	
Modification de l'emprise originale	Oui	8	1	Nombre total de projets
	Non	26	33	
Autres types de bâti	Oui	19	25	Nombre total de projets
	Non	15	9	
Nombre total d'autres éléments bâtis		25	47	Nombre total d'éléments bâtis autres que le bâtiment principal
Nombre moyen de bancs par projet		15,44	26,97	Somme totale des bancs/34
Nombre moyen de bancs autour des jeux pour enfants		3,53	5,96	Somme totale des bancs autour des jeux pour enfants/ Nombre total de projets intégrant des jeux pour enfants
Présence d'aire(s) de jeux pour enfants	Oui	17	26	Nombre total de projets
	Non	17	8	
Présence de toilettes publiques	Oui	2	12	Nombre total de projets
	Non	32	22	
Présence d'un labyrinthe	Oui	3	9	Nombre total de projets
	Non	31	25	

Tableau 5 : Tableau des résultats des critères discriminants selon le genre du concepteur

12. Interprétation de quelques critères

a) Existence d'une thématique ou d'un nom au projet

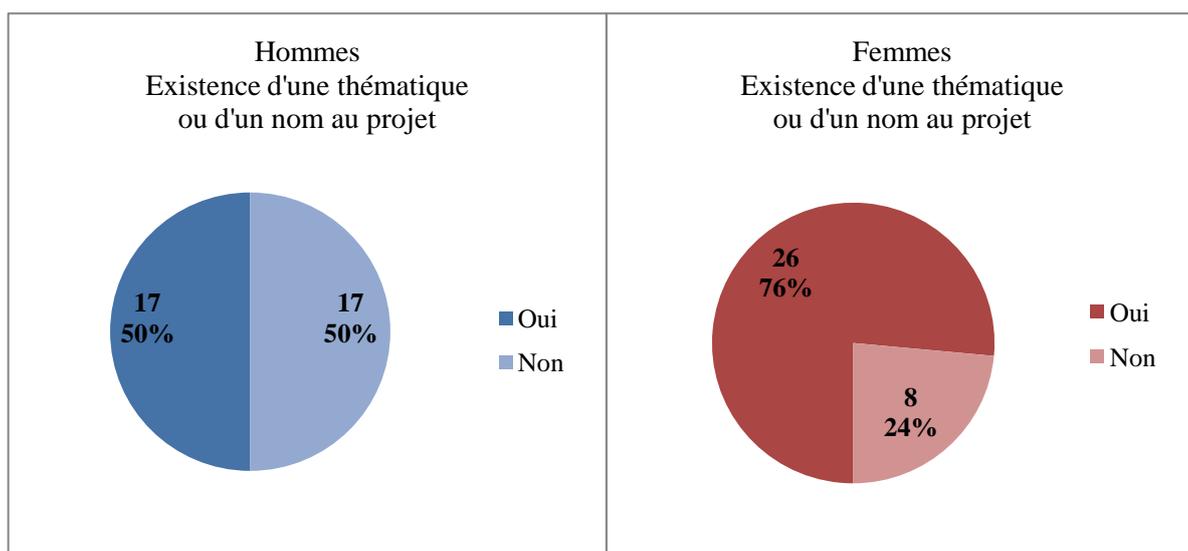


Figure 17 : Comparaison du nombre de projets présentant une thématique ou un nom selon le genre du concepteur

50% des hommes développent leur projet autour d'une thématique ou bien lui donnent un nom, mais ce chiffre est bien inférieur aux 76% de femmes que cela concerne (cf. figure 17). On peut mettre ce critère en relation avec la présence de motifs un peu plus fréquente chez les femmes, qui elle aussi semblait mettre en évidence l'importance d'une thématique dans la conception féminine.

Les entretiens nous ont révélé que les femmes avaient des sources d'inspiration qu'elles arrivaient mieux à identifier et qui étaient différentes de celles des hommes. Sur les cinq conceptrices interrogées, quatre se sont appuyées sur des lieux qu'elles connaissaient ou qu'elles avaient remarqués pour concevoir leur parc. La cinquième (A) ne s'est pas inspiré d'un lieu mais a tout de même suivi un concept, celui du développement durable, pour concevoir sa place. En plus de s'être basée sur le jardin des Prébendes de Tours et le square Le Gall du 13^{ème} arrondissement de Paris, la conceptrice E s'est inspirée de l'œuvre de Lewis Carroll: «*j'avais besoin d'un concept pour...euh... on va dire, encourager ma créativité*». Sur les cinq hommes interrogés, seul le concepteur Z a identifié les lieux qui l'ont inspiré. Les autres n'ont pas déclaré avoir eu de source d'inspiration : «*c'est plus un hasard qu'autre chose*» nous a confié W lorsque nous lui avons demandé pourquoi il avait réalisé un musée de l'optique au sein de son parc.

b) Modification de l'emprise originale

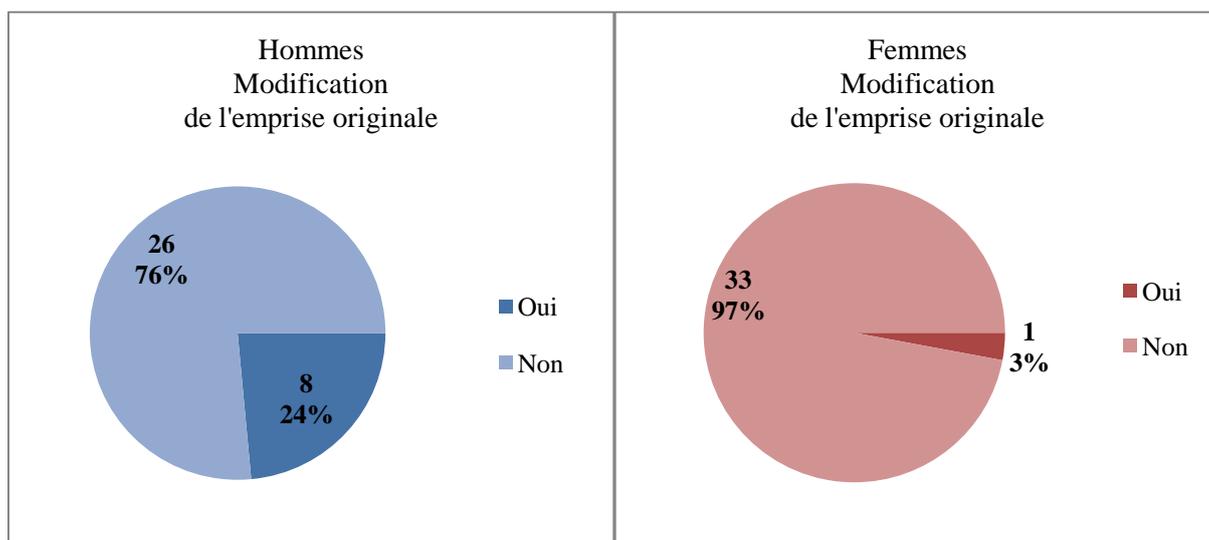


Figure 18 : Comparaison du nombre de projets présentant une modification de l'emprise originale selon le genre

Une autre tendance observée est celle des hommes à prendre plus de libertés quant à l'emprise de leur place. En effet, alors qu'une seule conceptrice sur 34 n'a modifié l'emprise originale de l'espace à aménager, 8 hommes se sont permis cette originalité (cf. figure 18). Ils ont en général agrandi cet espace en supprimant de la voirie, voire parfois du bâti. Les femmes auraient-elles plus tendance à rester dans le cadre donné que les hommes ?

c) Autres types de bâti et nombre total d'autres éléments bâtis

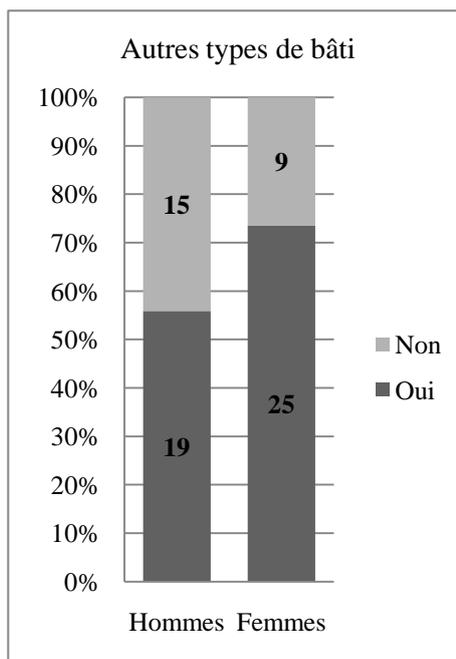


Figure 19 : Comparaison du nombre de projets présentant un autre type de bâti selon le genre

Une différence plutôt légère apparaît dans le nombre de projets proposant un autre type de bâti, qui est de 19 pour les concepteurs masculins et de 25 pour les conceptrices (cf. figure 19). Par contre, elle devient flagrante lorsqu'on regarde le nombre total d'autres éléments bâtis intégrés aux projets (cf. tableau 5). Avec un total de 45 chez les femmes, il est presque le double de celui des hommes qui est de 25. Il s'agit d'éléments divers tels que kiosques, stands, restaurants, bars, ateliers, volières...etc. Même si elle est marquée, cette différence reste assez difficile à interpréter. Est-ce là une manière pour les femmes de diversifier l'offre, toujours dans l'optique de proposer un parc où l'on reste plus longtemps ?

d) Nombre moyen de bancs par projet

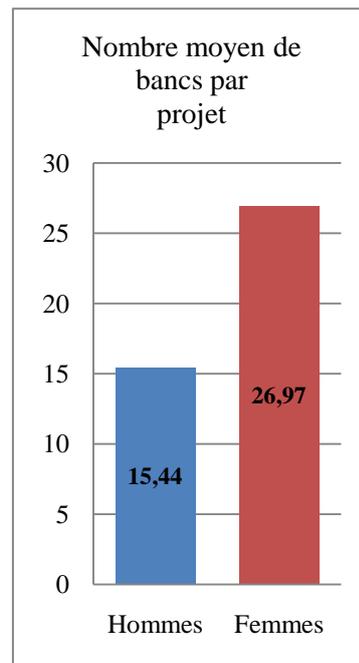


Figure 20 : Comparaison du nombre moyen de bancs par projet selon le genre

Le nombre moyen de bancs par projet est beaucoup plus élevé chez les femmes que chez les hommes (cf. figure 20) avec plus de onze bancs de différence, soit environ 75% de bancs en plus chez les femmes. On note là encore un caractère systématique à ce critère car tous les projets féminins sans exception comportent des bancs. Trois hommes n'en ont mis aucun. On peut voir cela comme un oubli, puisque le banc représente un mobilier urbain obligatoire à l'aménagement d'une place de cette ampleur, mais un oubli qui a du sens, car le fait de ne pas y avoir pensé est significatif. De plus, même si on ne comptait pas ces trois « oublis », on aurait une moyenne masculine qui resterait faible et bien inférieure à la féminine avec 16,93 soit 17 bancs, toujours 10 de moins que les femmes.

On peut dégager des entretiens, que pour les deux sexes, le banc est un mobilier urbain important. « *C'est un objet qui permet de se fixer dans le lieu* » (B), où « *on contemple le paysage* » (A), « *c'est l'invitation à rester, le banc* » (W). Il permet de se reposer, de s'arrêter, d'admirer, et va donc augmenter la durée de la fréquentation des usagers du parc. C'est pourquoi les bancs seraient en plus grand nombre dans les conceptions féminines, et cela corrobore l'interprétation que nous avons faite des résultats des critères « *Allure des cheminements* », « *Présence d'un stationnement pour cycles* » et « *Nombre total d'autres éléments bâtis* », et qui était que les femmes proposaient des aménagements caractérisant un lieu où l'on reste longtemps, où l'on vient spécialement pour y passer un certain moment. L'interlocutrice C a d'ailleurs abordé ce point : « *le banc s'impose quoi, si on veut que les gens restent* », et D a qualifié le banc d'« *indispensable, parce que... parce que... on fait pas que passer* ». Le verbe « *s'impose* » et l'adjectif « *indispensable* » expriment bien toute l'essentialité que prend ce mobilier urbain pour les femmes. Lorsqu'on analyse les discours masculins, il n'est pas difficile d'en saisir la nuance : « *je pense que pour un parc comme celui-ci, les bancs sont assez importants* » (V), « *ce serait plus un lieu de passage, où il y aurait des bancs. Si jamais les gens sont fatigués et qu'ils trouvent que l'espace est agréable, qu'ils puissent quand même s'asseoir* » (X), « *c'est juste pour au cas où les gens*

voudraient se poser pour avoir... une espèce de paysage assez agréable et puis se détendre. Mais sinon, oui, comme c'est un lieu de traversée, il n'y avait pas vraiment de... de point de fixation, on va dire » (Y). Les notions de passage et de traversée étant plus présentes chez les hommes, cela se traduit donc par une offre en bancs moins importante.

Enfin, à travers les bancs, une nouvelle dimension apparaît avec une phrase de la conceptrice D : « ça me paraît indispensable aussi pour les familles parce que quand on a des enfants, faut bien les faire s'asseoir quelque part pour... leur donner le goûter, si il y a besoin de changer les enfants... ou des choses comme ça..., leur expliquer les règles », celle de la préoccupation de la femme pour les enfants et leur éducation.

e) Présence d'aire(s) de jeux pour enfants et autres critères associés

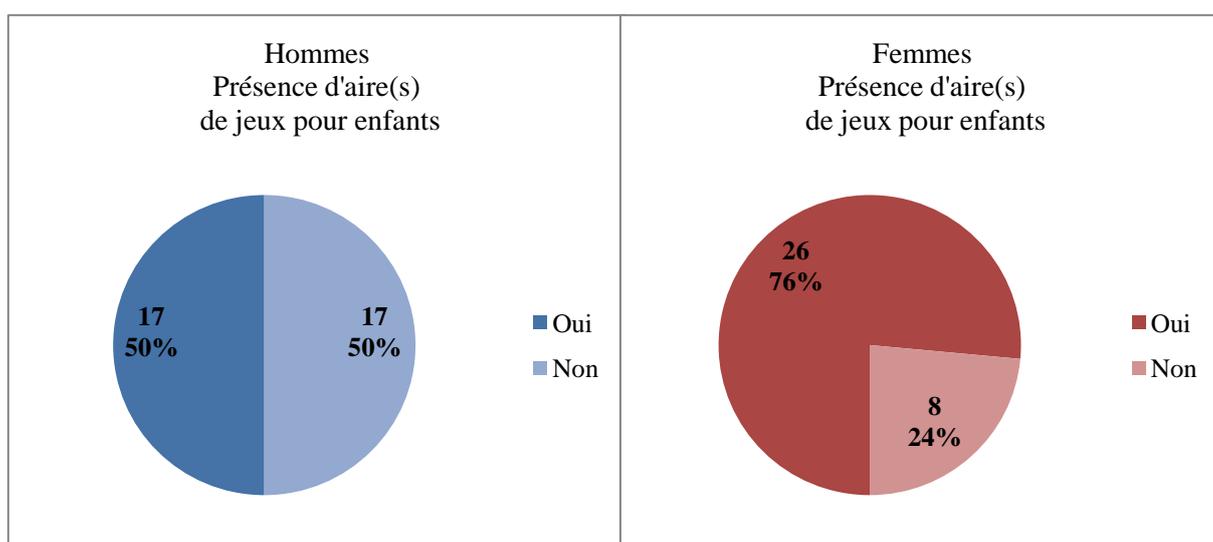


Figure 21 : Comparaison du nombre de projets comprenant au moins une aire de jeux pour enfants selon le genre

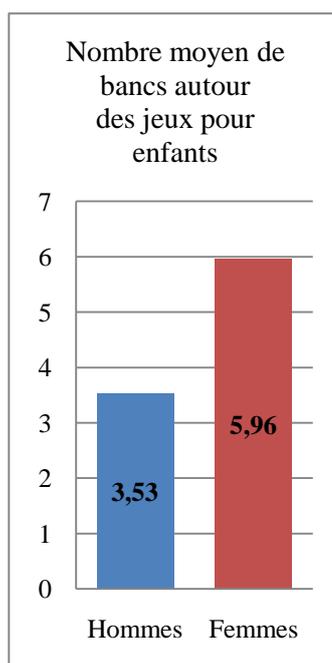


Figure 22 : Comparaison du nombre moyen de bancs autour des jeux pour enfants selon le genre

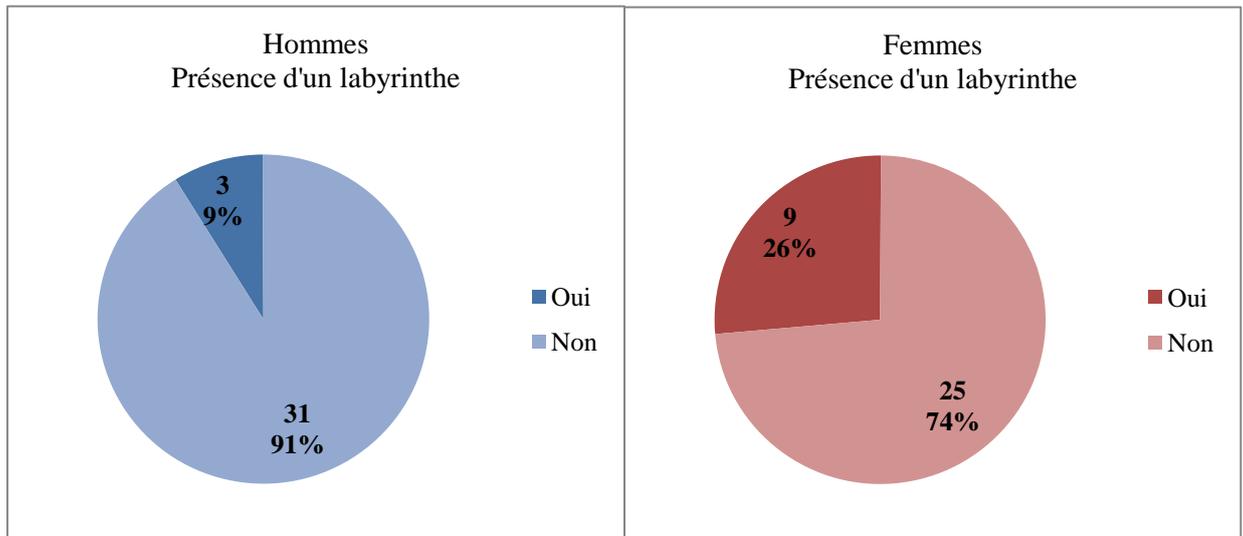


Figure 23 : Comparaison du nombre de projets comprenant des labyrinthes selon le genre

Le critère « Présence d'aire(s) de jeux pour enfants » est très révélateur. Alors que 50% des projets masculins comportent des infrastructures de jeux pour enfants, cela concerne 76% des projets féminins (cf. figure 21). On observe donc une forte disparité qui ne nous étonne pas : la femme d'aujourd'hui, toujours assignée à la sphère domestique et familiale⁵⁰, conçoit plus d'aménagements destinés aux enfants que les hommes. D'autres critères amènent aux mêmes conclusions comme le nombre de bancs autour des jeux pour enfants qui est plus élevé chez les femmes avec une moyenne de 6 bancs, contre un peu moins de 4 chez les hommes (cf. figure 22), ou encore la présence d'un labyrinthe qui est trois fois plus fréquente chez les conceptrices que chez les concepteurs (cf. figure 23). Le labyrinthe représentant en effet, un espace ludique qui plait beaucoup aux enfants.

Les entretiens ont été aussi révélateurs que les résultats quantitatifs de l'analyse des dessins. Tout d'abord, lorsque la présence d'aires de jeux pour enfants a été abordée, les femmes ont parlé de leur nécessité, comme D : « *je pense que c'est indispensable de mettre un parc de jeux* » pour éviter aux enfants d'aller « *n'importe où* », ou de leur aspect convivial, comme A : « *je pense que c'est vecteur de convivialité entre les gens, c'est là où les personnes peuvent se rencontrer. Généralement les enfants, ils se tirent les cheveux donc les parents vont s'excuser et ça crée des rencontres [rires]* ». Les hommes, même s'ils sont conscients de l'utilité de tels aménagements, les évoquent avec beaucoup moins d'ardeur : « *On pourrait mettre des jeux d'enfants* » admet V qui n'en a pas réalisé, « *Ouais c'est pas vraiment euh... c'est pas vraiment réfléchi là-dessus* » nous confie W, qui n'en a pas réalisé non plus et X explique qu'il a mis en place « *pour les enfants, une petite aire de jeux qui est pas très très grande* ».

Si les femmes ont réalisé plus d'aires de jeux pour enfants, c'est car l'accompagnement des enfants aux parcs est une tâche essentiellement accomplie par la femme, en tant que mère, que grand-mère ou dans son métier de garde d'enfants. Selon Jacqueline Coutras, les squares en centre ville ou les espaces paysagés ne vont pas avoir la même fonction pour les hommes et pour les femmes. Pour ces dernières, ils vont permettre de « faire

⁵⁰ Annie Dussuet. « Femmes des villes : des individuelles ou des personnes ? » in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.359 à 378.

prendre l'air aux enfants » à certains moments de la semaine. Pour les hommes, ils sont un espace de rencontre, où ils mènent leurs propres activités comme jouer aux boules ou faire leur jogging⁵¹. Lors des discussions avec les étudiants, nous avons d'ailleurs remarqué que les femmes évoquent de manière générale plus souvent les enfants que les hommes, et identifient leurs accompagnateurs. Elles ont utilisé les termes « parents » et « grands-parents », mais aussi « grands-mères », « mamans » et « baby-sitters ». Ceux qui accompagnent les enfants au parc sont donc soit un couple (de parents, de grands-parents), soit une personne seule qui est alors une accompagnatrice. Trois des cinq conceptrices interrogées ont spécifiquement utilisé le mot « maman(s) » : « *Les bancs, si on regarde, je les ai majoritairement mis à côté des jeux pour enfants, donc oui là je pense que c'est nécessaire pour que les mamans puissent s'asseoir en regardant leurs enfants jouer en attendant.* »(A), « *dès lors qu'un enfant demande : « Ah, maman, je veux aller au parc ! » » (C), « des jeux pour enfants avec des bancs pour les mamans » (D). On comprend alors aussi pourquoi les femmes mettent plus de bancs autour des jeux pour enfants, car ce sont elles qui les utilisent majoritairement.*

Les concepteurs masculins parlent aussi des enfants, mais comme d'une catégorie d'usagers à part entière, et, curieusement, sans leur désigner d'accompagnateurs. Seul le concepteur Z, a évoqué des « *adultes* » et des « *parents* » accompagnant les enfants, mais cela reste des termes généraux, beaucoup moins spécifiques que ceux employés par les femmes. Notons qu'aucun des concepteurs interrogés, quelque soit son sexe, n'a parlé de papa ou de grand-père.

Une petite expérience supplémentaire a consisté à se rendre, un mercredi après-midi ensoleillé, au jardin des Prébendes⁵², pour y observer les usagers⁵³. Nous avons pu remarquer que de nombreux enfants étaient présents, et la plupart étaient accompagnés de leur mère. La présence féminine y était en effet largement majoritaire, notamment autour des aires de jeux pour enfants et du kiosque, qui offre à ses pieds un espace où les enfants aiment jouer, au ballon par exemple. Les rares hommes en présence étaient essentiellement âgés et on peut donc supposer qu'il s'agissait de grands-pères. Dans les limites de l'aire de jeux pour enfants, nous avons compté parmi les accompagnateurs : 5 hommes dont 3 âgés et 17 femmes dont 5 semblaient avoir l'âge d'être à la retraite. En ce qui concerne les femmes âgées dans la ville, Simone Pennec soulève qu'elles « *semblent être exclues des squares sauf dans des circonstances particulières : les activités festives de quartiers, plutôt rares, et les activités de surveillance des jeunes enfants* »⁵⁴. L'espérance de vie étant plus importante chez les femmes, nombreuses sont les femmes âgées vivant seules et l'accompagnement des enfants au parc, consiste alors en une opportunité de fréquenter un espace public qu'elles ne visiteraient probablement pas seules.

Dans sa mission de conception, la femme prévoit donc plus d'aménagements pour les enfants, et cela est évidemment lié à son rôle de mère. Un autre critère s'est avéré

⁵¹ Jacqueline Coutras. *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Editions Masson & Armand Colin, 1996, p.48.

⁵² Jardin réalisé en 1872 par les frères Bülher, il se situe à proximité du centre ville de Tours, entre les rues Boisdénier et Roger Salengro. D'une superficie de 5ha, il bénéficie d'une ambiance paysagère très végétale et d'un usage familial.

⁵³ Observation menée le mercredi 21 avril, aux alentours de 16h30.

⁵⁴ Simone Pennec. « *Les vieilles femmes dans la ville* », in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.91.

totallement discriminant selon le genre du concepteur, il s'agit de la présence de toilettes publiques.

f) Présence de toilettes publiques

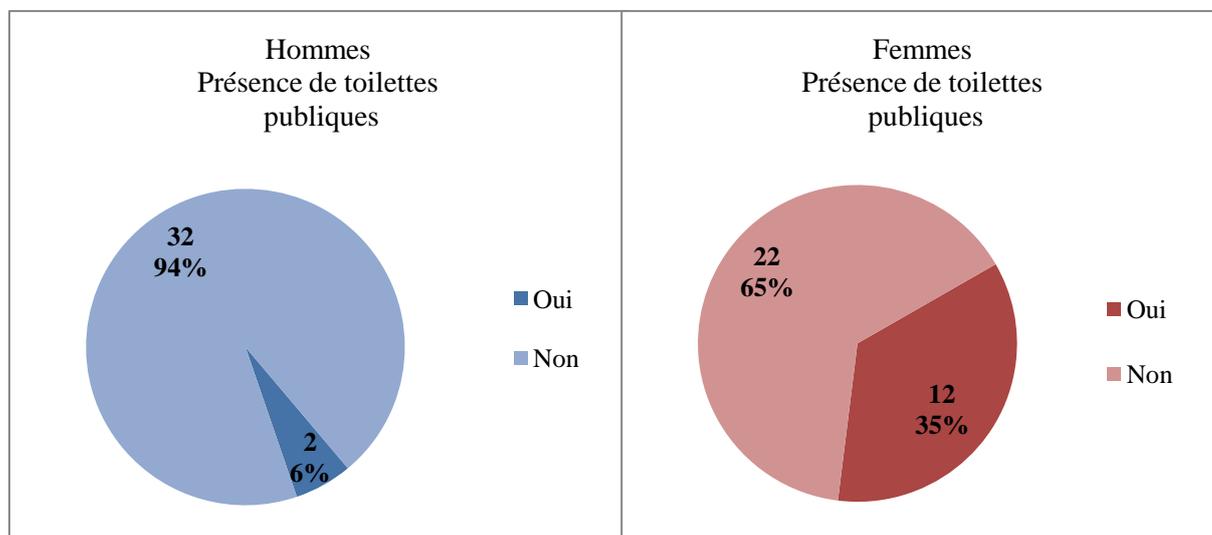


Figure 24 : Comparaison du nombre de projets comportant des toilettes publiques selon le genre

Alors que 35% des conceptrices, soit 12 sur 34, ont prévu des toilettes publiques au sein de leur parc, seulement 6% des concepteurs, soit 2 sur 34, en ont proposé (cf. figure 24). La différence est flagrante et ne paraît pas difficile à comprendre car elle est directement en lien avec les critères précédents. En effet, même si elles répondent à un besoin partagé par l'ensemble des usagers, les toilettes publiques vont plus particulièrement être utilisées par les femmes et par les enfants. De plus, elles sont un aménagement favorable à une durée de fréquentation plus longue du parc.

Parmi les dix étudiants interrogés, trois avaient intégré des toilettes publiques à leur conception : trois femmes. Ce sujet n'a alors été abordé qu'avec elles, et les propos recueillis confirment notre interprétation. La conceptrice A a relevé leur utilité : « moi ça m'est déjà arrivé d'être entre centre ville et d'avoir envie d'aller aux toilettes et d'être coincée », « je pense que c'est un service ». Selon D, les toilettes sont « indispensables dans tout lieu public à mon avis ». Enfin E a émis : « moi ça me semble indispensable [...]. Je trouve que c'est quelque chose qui n'est pas assez automatique en France ou dans d'autres endroits. Si on veut que des jardins soient des endroits donc qui sont pas justement que des espaces traversés, mais aussi des espaces où on s'arrête, pour un durée plus ou moins longue, ben ça me paraît euh... ça me paraît obligatoire qu'il y ait des toilettes surtout qu'en général les parcs quand même sont très utilisés par les enfants et que... ben ça permet de... qu'ils fassent pas de bêtises n'importe où [rires]. »

On peut noter par ailleurs qu'un des deux hommes ayant intégré des toilettes publiques dans sa conception, proposait un parc essentiellement destiné aux sports (terrains,

vestiaires...)⁵⁵. La présence de toilettes dans ce cas là, accompagnées de vestiaires, n'est pas comparable à la présence de toilettes dans un parc quelconque.

Dans la dernière citation de E concernant les toilettes publiques, on remarque, à la fin, l'expression d'une volonté que les enfants ne « *fassent pas de bêtises n'importe où* ». Cette intention s'est retrouvée chez D qui voit, dans les jeux pour enfants, un moyen qu'ils n'aillent pas « *n'importe où* » et dans les bancs, un endroit où l'on va « *leur expliquer les règles* ». On ne retrouve pas chez les hommes de telles expressions concernant l'éducation des enfants. Le mobilier urbain choisi lors de la conception serait donc un moyen pour la femme d'accomplir son rôle éducatif plus facilement.

Conclusion

Les critères discriminants, analysés en recouplement avec les deux catégories précédentes, ont notamment permis de conclure sur deux principales tendances féminines dans la conception d'une place publique:

- Une volonté plus accrue que pour les hommes de permettre aux usagers de rester un certain moment au sein de l'espace créé avec des aménagements tels que : des chemins sinueux, des stationnements pour cycles, des éléments bâtis plus nombreux permettant de diversifier l'offre, de nombreux bancs et des toilettes publiques. Cette interprétation ne s'impose pas d'elle-même lorsque l'on prend à part chaque critère, mais la mise en relation des résultats entre eux et avec les propos recueillis lors des entretiens, a permis d'établir que ces critères allaient tous dans ce sens là. Elle reste cependant à approfondir ;
- Une préoccupation particulière pour la mise en place d'aménagements spécifiques aux enfants et à leur accompagnement, avec des aires de jeux, des bancs autour de ces aires de jeux, des espaces ludiques comme les labyrinthes et des toilettes publiques. L'interprétation des résultats de ces critères par le lien avec le rôle de mère et l'assignation de la femme aux tâches domestiques, a été confirmée par les entretiens et va dans le sens des études urbaines déjà menées sur le rapport des femmes à la ville et à l'espace public. Elle consiste en une tendance féminine marquée de la composition urbaine d'une place publique, et est certainement la conclusion la plus importante à retenir de cette étude. La pratique de l'espace public par les femmes est souvent associée à leurs tâches domestiques⁵⁶, principalement l'approvisionnement et l'accompagnement, des enfants notamment. On comprend, par cette recherche, que la conception de l'espace public par la femme a aussi un lien avec ses tâches domestiques : ses préoccupations dans la sphère familiale, deviennent ses préoccupations dans sa mission de conception.

⁵⁵ Il s'agit du dessin n°42.

⁵⁶ Annie Dussuet. « *Femmes des villes : des individuelles ou des personnes ?* » in *Femmes et Villes* dirigé par Sylvette Denèfle, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, p.359 à 378.

CONCLUSION

En partant de l'hypothèse qu'il existe des différences liées au genre du concepteur dans la conception d'une place publique, nous avons tenté d'identifier ces différences par la mise en place d'une expérience : l'étude de 68 dessins réalisés par des étudiants en aménagement-urbanisme, représentant une place publique de leur conception. L'analyse comparative systématique de ce matériau de représentation par une grille d'analyse a permis de nous informer sur la conception, et de conclure sur trois catégories de critères : non discriminants, légèrement discriminants et discriminants. La mise en corrélation avec une autre méthode de recherche plus qualitative, les entretiens, a permis d'interpréter ces résultats.

Cette étude a tout d'abord fait ressortir des différences selon le genre du concepteur, confirmant donc l'hypothèse de départ. Deux caractéristiques principales d'une « conception féminine » ont alors été mises en évidence : les femmes proposent des aménagements permettant une fréquentation plus longue en durée de leurs places ainsi que des aménagements plus spécifiques aux enfants et à leur accompagnement (aires de jeux, bancs, toilettes publiques etc.). Ce dernier point est le signe que, malgré les évolutions sociales de la société, les femmes sont aujourd'hui toujours assignées à la sphère domestique et aux tâches qui lui sont associées dont l'accompagnement des enfants. La femme architecte ou urbaniste ne déroge alors pas à la règle et ses préoccupations familiales se reflètent dans sa mission de composition urbaine. Les projets ont pourtant été conçus par des jeunes femmes qui n'étaient pas encore mères, ce qui résume bien l'ancrage de cette association femme-mère dans la société actuelle.

Peut-on pour autant dire que la femme dans sa mission de conception urbaine répond mieux à la question de la femme dans la ville ? Cette recherche, de part notamment son échelle restreinte à la place publique, a à peine éclairci la réponse. Cependant, elle montre que les projets de conception féminine prennent plus en compte les usages spécifiques de la femme dans la ville que le font ceux de conception masculine.

L'étude du genre dans la conception est un terrain encore très peu foulé, et à l'issue de notre recherche plusieurs questions restent en suspens et mériteraient d'être creusées.

On peut par exemple s'interroger sur le lien entre usage, donc perception, et conception. Lors des entretiens, nous avons remarqué qu'il existait un lien fort entre le vécu personnel et les choix de conception. Les étudiants ont en effet souvent fait référence à des lieux qu'ils connaissaient, des activités qu'ils aimaient faire, ...etc. pour expliquer leurs projets. Les différences liées au genre dans la conception auraient-elles pour origine des différences dans la perception ? Peut-on identifier leur origine au niveau des activités « réel perçu » et « réel projeté » qui font partie du processus de conception selon H.A Simon ? Quelle est donc l'articulation entre ces deux notions de perception et de conception ?

Selon Laura Verdelli⁵⁷, notre manière de concevoir aurait un lien direct avec notre vision de l'urbanisme, qui elle est très influencée par les espaces que l'on a vus et vécus. Ainsi, s'il existait une « conception féminine », elle serait encore trop influencée par la vision masculine de l'urbanisme pour être entièrement visible. En effet, l'arrivée des femmes dans les métiers de l'urbanisme s'est faite, comme dans de nombreux autres métiers, pendant les années 1970 et est donc très récente. La majorité des espaces que nous connaissons ont donc été conçus par des hommes, et leur caractère « masculin » influencerait et impacterait les projets actuels qui répercuteraient donc la vision masculine de l'urbanisme, empêchant la version féminine de s'établir totalement. Les caractéristiques féminines de la conception urbaine que nous avons mises en évidence au cours de cette recherche seraient-elles alors uniquement celles « pour l'instant visibles » d'une conception urbaine féminine qui se différencierait encore plus de celle des hommes ?

⁵⁷ Architecte et chercheuse en Aménagement de l'espace et urbanisme, Laura Verdelli fait parti du corps enseignant de Polytech'Tours. Propos recueillis lors de l'entretien du 10 décembre 2009

BIBLIOGRAPHIE

▪ Livres:

Composition urbaine et urbanisme:

Pierre Riboulet. *Onze leçons sur la composition urbaine*, Paris, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 1998, 256 pages.

Camillo Sitte. *L'art de bâtir les villes, l'urbanisme selon ses fondements artistiques*, Paris, Editions Seuil, 1996, 188 pages.

Pierre Merlin. *L'urbanisme*, Paris, PUF, 2007 (7^{ème} édition mise à jour), 127 pages.

Jean-Marc Stébé et Hervé Marchal. *La sociologie urbaine*, Paris, PUF, 2007, 127 pages.

Genre :

Allan et Barbara Pease. *Pourquoi les hommes n'écourent jamais rien et les femmes ne savent pas lire une carte routière*, Paris, First Editions, 2001, 427 pages.

Sylvette Denèfle (sous la direction de). *Femmes et villes*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2002, 539 pages.

Jacqueline Coutras. *Crise urbaine et espaces sexués*, Paris, Editions Masson & Armand Colin, 1996, 156 pages.

▪ Dictionnaires et encyclopédies :

Jacques Lévy et Michel Lussault (sous la direction de). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, 1034 pages.

Encyclopédie Universalis (en ligne)

▪ Notes de cours :

Serge Thibault. *Théorie du projet*, 2010.

▪ Sites internet:

Site officiel du musée du Louvre : www.louvre.fr (page consultée le 30 avril 2010)

Etudes PDF : La fréquentation en 2003 et en 2008

AdressesURL :

http://www.louvre.fr/media/repository/ressources/sources/pdf/RA03frequentation_v2_m56577569830541189.pdf

http://www.louvre.fr/media/repository/ressources/sources/pdf/src_document_55992_v2_m56577569831254476.pdf

Sites des bureaux des temps (pages consultées les 10 et 11 mai 2010)

Paris : www.paris.fr

Rennes : www.site.rennes.fr/temps

Chambéry : www.raqp.fr/IMG/pdf/bureau_des_temps_CHAMBERY.pdf

Site de l'INSEE : www.insee.fr (page consultée le 11 mai 2010)

Site d'informations pour l'historique du statut des femmes dans la société française :

www.journeedelafemme.com

www.thucydide.com/realisations/comprendre/femmes

www.linternaute.com/histoire/categorie/107/a/1/1/histoire_des_femmes.shtml

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Les cinq phases du projet (approche contemporaine)	p.11
Figure 2 : Modèle canonique du processus de décision-résolution organisationnelle (selon H.A.Simon)	p.12
Figure 3 : Répartition des dessins selon l'année de promotion et le genre	p.29
Figure 4 : Comparaison du nombre de projets présentant chaque mode de transport externe au parc selon le genre	p.39
Figure 5 : Comparaison du nombre de projets présentant chaque type de stationnement automobile selon le genre	p.40
Figure 6 : Comparaison du nombre moyen de place par projet selon le genre	p.41
Figure 7 : Comparaison de la fonction du bâtiment principal selon le genre	p.42
Figure 8 : Comparaison du nombre moyen de lampadaires par projet selon le genre	p.43
Figure 9 : Répartition des projets selon l'ambiance paysagère et le genre	p.45
Figure 10 : Comparaison du nombre de projets avec ou sans présence de fleurs et selon le genre	p.45
Figure 11 : Comparaison du nombre de projets présentant chaque allure de cheminements internes selon le genre	p.47
Figure 12 : Comparaison du nombre de projets avec ou sans chemin traversant direct selon le genre	p.47
Figure 13 : Comparaison du nombre de projets présentant au moins un stationnement pour cycles selon le genre	p.48
Figure 14 : Comparaison du nombre moyen de plan(s) d'eau par projet selon le genre	p.49
Figure 15 : Comparaison du nombre total de plans d'eau présentant les allures artificielle et naturelle selon le genre	p.49
Figure 16 : Comparaison du nombre de projets présentant des motifs en plan masse selon le genre	p.50
Figure 17 : Comparaison du nombre de projets présentant une thématique ou un nom selon le genre du concepteur	p.52
Figure 18 : Comparaison du nombre de projets présentant une modification de l'emprise originale selon le genre	p.53
Figure 19 : Comparaison du nombre de projets présentant un autre type de bâti selon le genre	p.54
Figure 20 : Comparaison du nombre moyen de bancs par projet selon le genre	p.55
Figure 21 : Comparaison du nombre de projets comprenant au moins une aire de jeux pour enfants selon le genre	p.56
Figure 22 : Comparaison du nombre moyen de bancs autour des jeux pour enfants selon le genre	p.56
Figure 23 : Comparaison du nombre de projets comprenant des labyrinthes selon le genre	p.57
Figure 24 : Comparaison du nombre de projets comportant des toilettes publiques selon le genre	p.59

TABLE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Population en emploi selon le sexe et le secteur d'activités en 2008	p.19
Tableau 2 : Tableau des résultats des critères non discriminants selon le genre du concepteur	p.37
Tableau 3 : Tableau du taux d'adhésion à la Carte Louvre Jeunes (C.L.J) en fonction du sexe	p.42
Tableau 4 : Tableau des résultats des critères légèrement discriminants selon le genre du concepteur	p.46
Illustration 1 : Exemple de dessin	p.27

TABLE DES MATIERES

Remerciements	6
Sommaire	7
Introduction	9
Notions utiles	10
1. La notion de genre.....	10
2. La conception urbaine	10
21. La conception urbaine : une mission de l'aménagement urbain.....	10
22. ... qui se caractérise par le passage de l'idée à la représentation	11
3. Espace public.....	13
Partie 1 : Historique croisé du statut des femmes en France et dans l'espace public	14
1. Le combat des femmes avant les années 1960	15
11. Le 18 ^{ème} siècle et la révolution de 1789.....	15
12. Le 19 ^{ème} siècle marqué par le repli des femmes sur le logement.....	16
13. Le début du 20 ^{ème} siècle : l'amorce d'un tournant.....	17
2. Des années 1960 à nos jours : la concrétisation de nombreuses victoires.....	18
21. L'entrée massive des femmes dans le monde du travail	18
22. La liberté sexuelle : un combat de longue haleine.....	19
3. Les femmes dans les villes d'aujourd'hui : des usages spécifiques	20
Partie 2 : Une recherche en deux temps	24
Rappel de l'objet de recherche :	25
1. Analyse comparative quantitative de travaux de conception	26
11. Le matériau de recherche.....	26
a) Des projets étudiants sous forme de dessins.....	26
b) Un matériau permettant une mise en situation expérimentale	27
c) Les limites de ce matériau.....	29
d) Echantillonnage.....	30
12. Méthodologie d'analyse des dessins	30
a) Elaboration de la grille d'analyse.....	30
b) Justification de la grille d'analyse.....	30
c) Remplissage de la grille d'analyse.....	31
d) Les limites de cette méthode.....	32

2. Analyse qualitative complémentaire par entretiens.....	34
Partie 3 : Résultats et interprétation.....	35
1. Critères non discriminants.....	36
11. De quels critères s'agit-il?.....	36
12. Interprétation de quelques critères.....	39
a) Modes de transport externes au parc	39
b) Type de stationnement automobile et nombre de places.....	40
c) Fonction du bâtiment principal.....	42
d) Nombre moyen de lampadaires par projet.....	43
e) Ambiance paysagère et présence de fleurs.....	45
Conclusion.....	45
2. Critères légèrement discriminants	46
11. De quels critères s'agit-il?.....	46
12. Interprétation de quelques critères.....	47
a) Allure des cheminements internes et existence d'un chemin traversant direct	47
b) Présence d'un stationnement pour cycles.....	48
c) Nombre moyen de plans d'eau par projet et allure naturelle ou artificielle.....	49
d) Présence de motifs en plan masse.....	50
Conclusion.....	51
3. Critères discriminants.....	51
11. De quels critères s'agit-il?.....	51
12. Interprétation de quelques critères.....	52
a) Existence d'une thématique ou d'un nom au projet	52
b) Modification de l'emprise originale.....	53
c) Autres types de bâti et nombre total d'autres éléments bâtis.....	54
d) Nombre moyen de bancs par projet.....	55
e) Présence d'aire(s) de jeux pour enfants et autres critères associés.....	56
f) Présence de toilettes publiques.....	59
Conclusion.....	60
Conclusion.....	61
Bibliographie.....	63
Table des figures.....	65
Table des tableaux et illustrations.....	66
Table des matières.....	67

